

TABLOÏD
SPORTS

2-1

DIAZ COULE
LES EXPOS

page 2

FLYNN, LE MEILLEUR!

page 3



photo PA

TAUX D'INTÉRÊT À LA BAISSE AUX ÉTATS-UNIS

page C 1

35 cents

MONTREAL, MARDI 3 AOÛT 1982, 98^e ANNÉE, no 178, 54 PAGES, 4 CAHIERS

CLOUTIER
384-4990
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 23h / LIVRAISON 7 JOURS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

QUÉBEC PRÊT À AGIR LE SERVICE ASSURÉ AUX HANDICAPÉS

■ À la suite d'une entente intervenue hier soir entre la Fraternité des chauffeurs d'autobus et la direction de la CTCUM, le service de transport sera assuré aux handicapés, à compter d'aujourd'hui. Pour le reste, cependant, c'est toujours l'impasse, et le Conseil des ministres pourrait être appelé à adopter un décret forçant le retour des grévistes au travail.

page A 2

Si la grève à la CTCUM n'a pas beaucoup affecté la circulation automobile hier matin, ce n'était pas le cas à l'heure de pointe en fin d'après-midi.

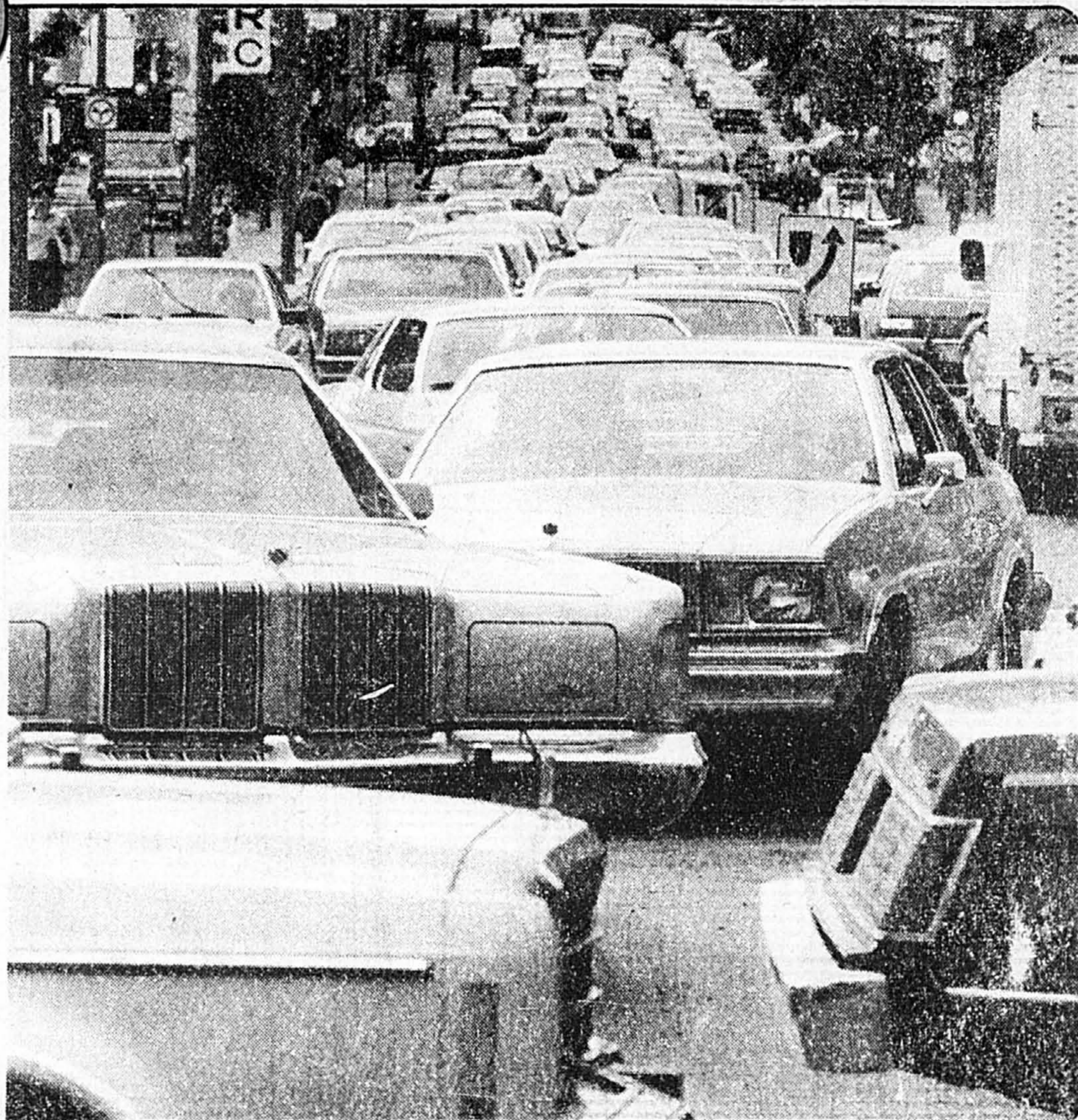


photo Pierre McCann, LA PRESSE

ÉDITO
DEUX OPTIONS
RÉALISTES
À LA CTCUM
PAR MICHEL ROY
page A 6

SOMMAIRE

Annonces classées: C 6 - C 10
et sports 16
— Informations: B 6 - B 7
— Cinéma: C 5
Décès, naissances, etc.: C 11
Économie: C 1 - C 4
Êtes-vous observateur? C 9
FEUILLETON: C 6
Horoscope: C 8
Le monde: B 8
Météo: A 2
Mots croisés: C 9
Quoi faire aujourd'hui: C 5
Télé-câble: B 6
Télévision:
— Horaires: C 5
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui:
— La mode: B 1 - B 5
TABLOÏD SPORTS
Mots croisés: 18
Bandes dessinées 18
Contact: 11, 12, 13

UNE GRÊLE QUI CÔÛTE CHER

■ Les consommateurs devront payer un peu plus cher certains légumes dont les récoltes ont été détruites, en fin de semaine, par la grêle qui s'est abattue au coeur du «jardin du Québec», sur la Rive sud.
page A 3

MODE
HAUTE
COUTURE
**BOHAN,
CARDIN,
RICCI
ET LES
AUTRES**

■ À l'occasion des présentations de collections de haute couture à Paris, la semaine dernière, un hommage spécial a été rendu à Pierre Balmain, mort il y a moins d'un mois. Ce rappel nostalgique n'a toutefois pas empêché les spectateurs d'admirer les derniers modèles des grands de la couture, Bohan, Cardin et Ricci.

page B 1

Signée Torrente, une petite robe de satin noir, style «saloon», entièrement plissée.



photo AFP

MAISLIN L'AIDE D'OTTAWA «TROP GÉNÉREUSE»

■ L'opposition conservatrice a tiré à boulets rouges sur le gouvernement, hier à Ottawa, estimant que la garantie de prêt de \$34 millions accordée à la compagnie Maislin était «trop généreuse». Selon le PC, le geste du fédéral transforme en «pure farce» la demande qu'il fait aux Canadiens d'adhérer à la croisade contre l'inflation basée sur les restrictions volontaires des salaires et des prix. Quant aux compagnies concurrentes, elles se sont dites «indignées» de ce «traitement de faveur».
pages A 4 et C 1

LE MONDE
AU LIBAN
**L'ESCALADE
RISQUE DE
S'ACCROÎTRE**

Privés d'eau et d'électricité à la suite des bombardements israéliens, les habitants de Beyrouth-Ouest s'alimentent là où ils peuvent. Quelques-uns profitent ici du bris d'un tuyau par une bombe pour s'abreuver et pour faire des réserves.

page B 8



photo UPI

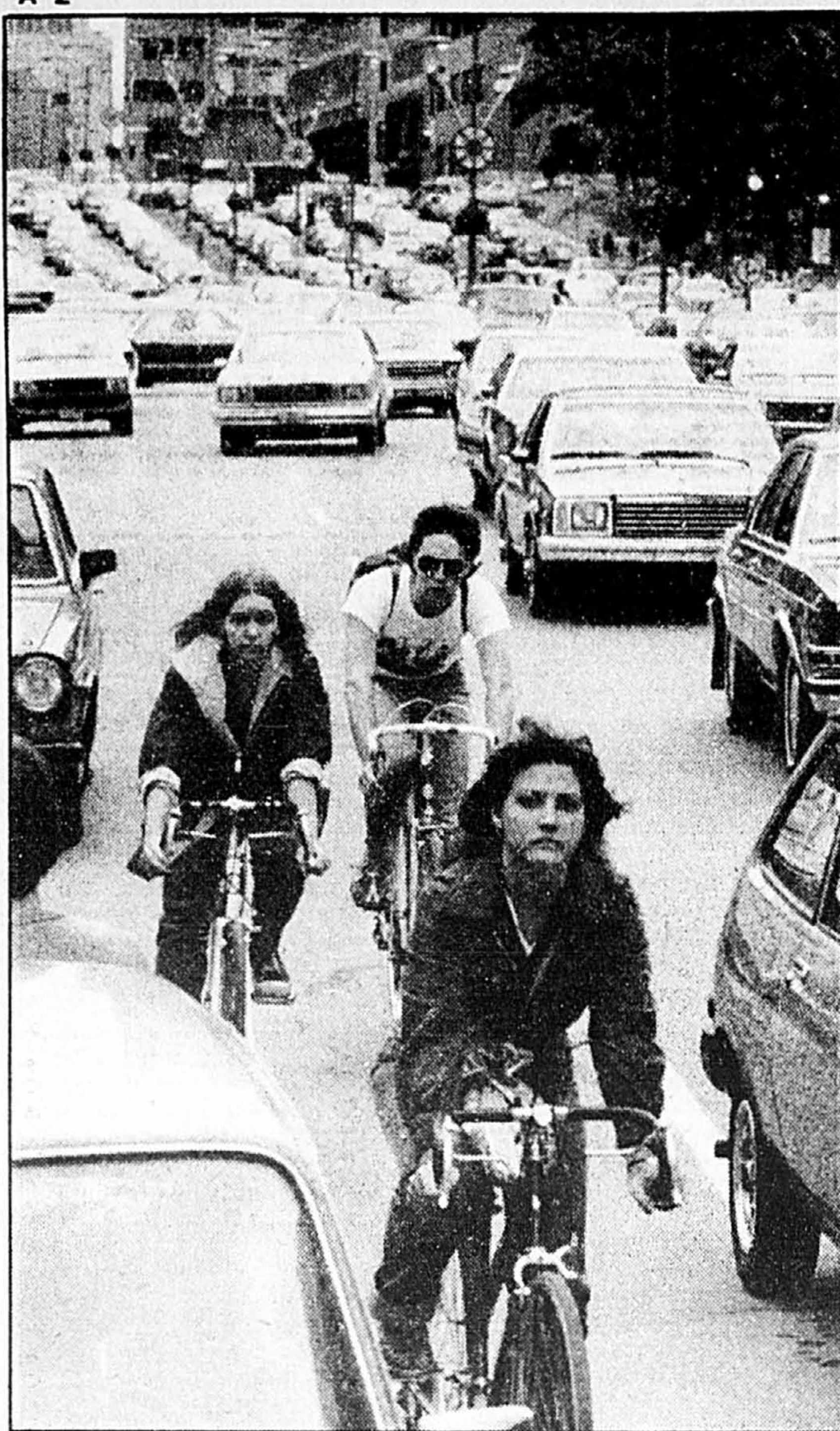


Photo Pierre McCann LA PRESSE

Aux heures de pointe, la bicyclette s'avère plus efficace que l'automobile dans la circulation dense.

LES NÉGOCIATIONS SONT ROMPUES À LA CTCUM

Handicapés: service rétabli, mais la grève se prolonge

■ Seules les personnes handicapées pourront profiter, aujourd'hui, des services de transport en commun dans la métropole, dans la mesure où ces déplacements sont liés à leur travail ou à des visites médicales, mais non à leurs loisirs.

FLORIAN BERNARD

Une entente est en effet intervenue, hier soir, entre la Fraternité des chauffeurs d'autobus, la direction de la CTCUM et l'Association des handicapés, assurant, dans une proportion de 90%, les services à cette catégorie de citoyens.

Il n'est aucunement question, cependant, que les services d'autobus et de métro soient rétablis aux heures de pointe, autre élément de la définition des «services essentiels» mis de l'avant par le rapport Jutras.

Plus tôt dans la journée, les 91 chauffeurs affectés au transport des handicapés avaient accepté la proposition de leur exécutif syndical qui, malgré quelques variantes, est à peu près celle qu'avait soumise la direction de la CTCUM et qui avait alors été rejetée par le syndicat.

Rupture

D'autre part, la Fraternité a accusé hier soir la CTCUM d'avoir mis fin unilatéralement aux négociations en vue de la réunion du Conseil des ministres qui pourrait se tenir dès aujourd'hui. Selon le président de la Fraternité, M. Jacques Bigeault, ce geste vise à créer une «psychose de l'impasse» chez les ministres et à précipiter une décision de leur part «dont seuls les salariés feront les frais».

La CTCUM insiste pour régler la question des «partiels» alors

que le syndicat exige qu'on s'en tienne aux points à l'ordre du jour.

La grève des 4,200 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro (la troisième en sept mois et la 33ème depuis 1965) risque donc de se prolonger. Les Montréalais devront se résigner à faire du pouce, de la bicyclette, du co-voiturage ou à payer le gros prix en taxi.

Entretiens, les interventions se sont multipliées auprès du gouvernement afin que ce dernier mette fin à la grève par une loi spéciale. La Chambre de commerce de Montréal a réclamé, de son côté, la convocation d'urgence de l'Assemblée nationale et l'adoption d'une loi spéciale qui obligerait les chauffeurs à reprendre le travail, tandis que le règlement du conflit serait confié à un arbitrage obligatoire liant les deux camps. L'organisme estime en outre que tous les employés de la CTCUM

qui s'aviseraient de contrer la loi spéciale ou les dispositions d'un arbitrage obligatoire devraient être congédiés sur le champ. La Chambre de commerce est persuadée qu'un règlement négocié est devenu impossible à la CTCUM.

Le Bureau de commerce de Montréal a également demandé au gouvernement d'adopter une loi spéciale dans les plus brefs délais. Le transport en commun constitue, selon cet organisme, un service essentiel dans sa totalité, indispensable au maintien de l'économie montréalaise, surtout en cette période difficile.

Enfin, le gouvernement du Québec n'a pas encore répondu au président du Comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, qui a réclamé, jeudi, l'adoption d'une loi spéciale dans les plus brefs délais.



Photo Pierre McCann LA PRESSE

Le centre-ville s'est transformé en un immense embouteillage à l'heure de pointe hier en l'absence de transport en commun.

MENACE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Les ministres peuvent être convoqués à tout moment

■ Pauline Marois, Première ministre par intérim du Québec, a prévenu ses collègues qu'en tout temps, elle pourra les convoquer à moins de deux heures d'avis pour tenir un Conseil des ministres spécial sur le conflit du transport en commun à Montréal.

Si l'on affirmait hier, à Québec, qu'aucune initiative ne serait prise, on a fait valoir qu'il pourrait en être tout autrement aujourd'hui.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

A l'exception de Jacques-Yvan Morin qui achève ses vacances en France, tous les autres ministres se trouvent présentement au Québec et sont donc rapidement atteignables par téléphone pour le cas où il faudrait les réunir d'urgence. Même M. Lévesque, qui a passé le début de ses vacances sur les plages de Nouvelle-Angleterre, est rentré au Québec, et on nous dit à son bureau qu'il interrompt certainement ses vacances (qui normalement ne prennent fin que le 12 août) pour venir lui-même présider un Conseil des ministres sur le conflit du transport en commun à Montréal. «Pour une question aussi importante que celle-là, dit-on au bureau du Premier ministre, il est évident qu'on ne se contentera pas d'un mini-Conseil des ministres à six ou sept personnes; il y aurait au moins une vingtaine de ministres, M. Lé-

vesque n'accepterait pas qu'il en soit autrement.»

Le Conseil des ministres pourrait alors mettre un terme à la grève des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, en imposant un décret qui forcerait leur retour au travail dans les plus brefs délais.

On est persuadé au bureau du ministre du Travail, Pierre Marois, qu'avec la loi 72, même si elle n'était toujours pas sanctionnée hier, le gouvernement dispose quand même de tous les outils nécessaires pour exercer pleinement son autorité.

Ainsi, s'il était clairement établi que la grève des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro met en danger la santé et la sécurité publique, le Conseil des ministres sera appelé à adopter un décret, qui, d'une part, aura pour effet de suspendre le droit de grève sur le champ et qui, d'autre part, permettra la nomination d'une personne, qui, en attendant la constitution du Conseil des services essentiels, verra à définir avec les syndicats et la CTCUM ce que sont effectivement les services essentiels.

Hier, le ministre Marois a poursuivi ses consultations tant auprès de ses collègues qu'auprès de ses fonctionnaires, particulièrement les observateurs de son ministère qui suivent les négociations entre la Fraternité et la CTCUM.

Terre des Hommes subit une baisse inquiétante de clientèle

■ «La grève du transport en commun nous affecte énormément puisque notre clientèle dépend à 80 p.100 du métro et des autobus. Par exemple, La Ronde, samedi, a connu une baisse de clientèle de 40 p. cent, tombant de 30 000 qu'elle était habituellement ce jour-là, à environ 18 000 - bien sûr le mauvais temps était, de la partie!»

GEORGES LAMON

M. André-Luc Fragano, directeur général adjoint de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), organisme qui gère Terre des Hommes dont La Ronde, ne cache son inquiétude devant cette nouvelle grève du transport en commun à Montréal,

qui perturbe sérieusement la saison 82 de Terre des Hommes.

Même si pour le moment on n'a pu encore évaluer de façon précise l'impact de cette grève qui s'amorce à peine, sur la clientèle de Terre des Hommes, M. Fragano attend toutefois «avec appréhension, la semaine qui va faire souffrir la direction». Il sait pertinemment bien que des visites perdues à Terre des Hommes se rattrapent difficilement.

«Nous ne connaissons pas avant la fin de la semaine dans quelle proportion nous avons été véritablement affectés, a expliqué M. Fragano. Il n'en reste pas moins que les habitués qui venaient deux à trois fois par semaine réduiront leurs visites. C'est en quelque sorte un public perdu.»

Une interrogation demeure pour

M. Fragano: dans quelle proportion la clientèle des habitués viendra-t-elle en voiture? Certes, les visiteurs du soir ne se dérangent pas outre mesure pour participer aux événements de toutes sortes qui se déroulent à la tombée du jour. Par ailleurs, les jours de semaine seront également plus difficiles pour les visiteurs, qui préféreront rester chez eux que de prendre un taxi.

Tout en invitant les habitués à emprunter la voiture et le taxi en groupe dans la mesure du possible, M. Fragano a précisé que la direction allait accroître les espaces de stationnement pour les voitures dans les zones plus éloignées, quitte ensuite à se servir des ballades pour transporter les visiteurs venus en voiture.

Enfin, M. Fragano a insisté sur le fait qu'il n'était pas question de fermer Terre des Hommes, quand bien même la grève durerait jusqu'à la fin de la saison. Cependant, même si pour le moment cette grève n'a «aucune influence sur les emplois d'été à Terre des Hommes», il n'est pas impossible qu'on en arrive à réduire le personnel. Déjà, avec les retards dans les horaires du personnel, il a fallu réaménager certains horaires de manière à «accommoder» plusieurs.

Il faudra néanmoins attendre encore plusieurs jours pour savoir jusqu'à quel point la grève du transport en commun a véritablement affecté Terre des Hommes. Et comment les visiteurs habitués réagiront.

Les stationnements privés tirent profit de la grève

■ Avec la grève du transport en commun à Montréal, les automobilistes forcés de stationner dans des parcs de stationnement privés ne devraient pas s'étonner de déboursier davantage. En effet, certains propriétaires de parcs de stationnement privés - ils ne forment pas la majorité - seront peut-être tentés d'augmenter leurs tarifs horaires déjà passablement élevés, particulièrement dans le centre et l'ouest de la ville. Et ce au nez et à la barbe des autorités municipales qui ne pourront rien y faire.

GEORGES LAMON

En effet, la ville de Montréal n'a, dans sa charte, aucun pouvoir de déterminer les tarifs des aires de stationnement privées.

Selon M. Jacques Gendron, res-

ponsable des parcs de stationnement privés au service de la circulation de Montréal, la ville n'a aucune juridiction sur les tarifs imposés par les entreprises privées et ne peut encore moins les faire respecter.

Jeu de l'offre et de la demande

«Il s'agit bien plus d'un jeu de l'offre et de la demande, c'est très élastique, a admis M. Gendron à LA PRESSE, mais ce n'est quand même pas généralisé. Certains terrains de stationnement du centre-ville, notamment, haussent leurs tarifs, mais pas nécessairement à cause de la grève du transport en commun. Et là encore, il semble que ce soit l'initiative des préposés aux terrains eux-mêmes.»

D'ailleurs, M. Gendron soutient

que son service ne reçoit pas tellement de plaintes de la part de clients qui auraient pu être exploités par des préposés véreux; tout au plus une ou deux par mois. «Éventuellement, précise-t-il, je vais appeler les propriétaires concernés pour leur faire part des plaintes du public.» Mais son rôle se limite là.

Rappelons que les propriétaires de terrains de stationnement privés à Montréal - on compte 325 terrains dont 200 dans le centre-ville - doivent acquitter une taxe de fonds de commerce qui varie entre 15 et 21 cents le pied carré selon la superficie exploitée et la localisation du secteur: si la taxe peut s'élever jusqu'à 21 cents le pied carré dans le centre-ville, elle ne dépasse cependant pas 15 cents ailleurs dans la ville.

Pas de surtemps pour les policiers

■ La grève du transport en commun provoque bien sûr une forte augmentation du nombre d'automobiles dans les rues de la métropole, mais la police de la CTCUM souligne que le nombre de policiers en devoir demeure le même. Il peut arriver, a fait remarquer un responsable des relations publiques, que des policiers soient affectés à des intersections achalandées aux heures de pointe et que le service exige un nombre accru de policiers motards sans que des sommes additionnelles ne soient versées pour du temps supplémentaire.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 8 Max.: 24
ENSOLEILLÉ, PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: NUAGEUX

Québec	
Abitibi	2 20
Oulouaïtis	8 24
Laurentides	5 20
Cantons de l'Est	7 22
Mauricie	7 22
Québec	7 22
Lac-Saint-Jean	3 20
Rimouski	5 20
Gaspésie	6 18
Bas-Caraïbe	4 18
Sept-Îles	4 18

États-Unis

Boston	21 29	Nlle-Orléans	22 31
Buffalo	19 26	Pittsburgh	16 27
Chicago	23 33	San Francisco	11 21
Miami	25 34	Washington	21 29
New York	20 25	Dallas	—

Les capitales

Amsterdam	22 26	Madrid	18 27
Athènes	23 34	Moscou	14 21
Acapulco	26 33	Mexico	11 24
Berlin	18 31	Oslo	16 29
Bruxelles	14 26	Paris	18 27
Buenos Aires	6 17	Rome	19 33
Copenhague	18 30	Séoul	20 28
Genève	11 25	Stockholm	15 28
Hong Kong	28 29	Tokyo	25 32
Le Caire	23 35	Trinidad	—
Lisbonne	16 23	Vienne	16 25
Londres	18 27		

Canada	
Victoria	12 18
Edmonton	9 19
Regina	12 22
Winnipeg	12 25
Toronto	14 25
Fredericton	8 22
Halifax	12 22
Charlottetown	10 21
Saint-Jean	9 20

La Quotidienne

Tirage d'hier
1 5 6



André Damen et Don Muir tentent de battre un record canadien. photo AP

Vers le Golfe persique

Après une brève escale (la quatrième de leur itinéraire) au Caire, les pilotes canadiens Donald Muir et André Damen ont poursuivi, hier soir, leur vol autour du monde en 13 escales en mettant le cap sur Bahrein, dans le golfe Persique.

Partis de Montréal dimanche, à 9.05H, ils ont fait une première escale à Saint-Jean (Terre-Neuve), suivie de la deuxième à Shannon, en Irlande, avec une avance de 25 minutes sur l'horaire prévu, puis à Naples, leur troisième escale, avant de se poser dans la capitale égyptienne d'où ils sont repartis en direction du golfe Persique.

Les deux hommes ont pu recommencer à avoir des contacts radio avec des sansfilistes canadiens dès qu'ils ont cessé de survoler le territoire égyptien où de telles communications sont interdites.

L'étape la plus longue (15 heures) sera celle de Honolulu à San Francisco, celle qui préoccupe le plus les deux pilotes. A bord de leur monomoteur Cessna-210, Muir et Damen espèrent battre le record détenu par un avocat américain, 7 jours, 13 minutes et 27 secondes, pour rassembler des fonds destinés à la recherche sur le cancer.

Un 43e meurtre

Un homme de 41 ans de Saint-Léonard, Nicolas Vaccaralli, a été tué d'une balle de calibre .12 dans la tête hier soir. Il a été découvert à l'arrière du 2610 Tillemont, à Montréal, où habite son beau-père, Antonio Lapoco, 79 ans, détenu d'ailleurs comme principal suspect dans cette affaire. Il s'agirait d'un drame familial. C'était le 43ème meurtre commis sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

4 noyés aux Chutes blanches

Quatre personnes se sont noyées dimanche soir, aux Chutes blanches, à environ 100km de Dolbeau, au cours d'une excursion de pêche. Hier, la SQ a repêché deux corps dans la rivière. Il s'agit de ceux de Jocelyne Maltais, 18 ans, de St-Augustin, et de Monique Côté, 40 ans, de Mistassini. Les recherches se poursuivront ce matin pour tenter de retrouver les deux autres pêcheurs, soit Pierrôt Côté, 6 ans, de Mistassini, et Pierre Maltais, 40 ans, de Montréal.

Mystère à l'OLF

L'enquête policière sur la «bombe» laissée aux bureaux de l'Office de la langue française, le 16 juillet dernier, n'a pas progressé. En fait, elle piétine. Aucun suspect n'a été interpellé par la police et on ne soupçonne aucun groupe organisé d'être l'auteur de cet attentat. C'est ce qu'a révélé hier le directeur du poste 24 de la CUM, Robert Côté, qui a précisé qu'il ne s'agissait pas d'une bombe, mais d'un «paquet d'explosifs non amorcés, qui n'avait aucune chance de sauter».

Impasse à Nordair

C'est l'impasse dans les négociations entre le transporteur aérien Nordair et le syndicat de ses 550 employés au sol, à la suite du rejet syndical, hier après-midi, d'une offre de concessions de la part de l'employeur, ainsi que d'une offre monétaire qualifiée de généreuse par le porte-parole de la compagnie. Ce dernier, M. Ahmed Galipeau, n'a cependant pas voulu dévoiler la nature des concessions consenties par Nordair, mais a indiqué que l'offre monétaire rejetée par le syndicat, qui est affilée à l'Association internationale des machinistes, se chiffrait par 21 pour cent sur un contrat de deux ans.

LES MARAÎCHERS CRIENT AU SECOURS Les consommateurs devront payer pour les légumes détruits

(Selon PC) — Les consommateurs québécois devront probablement payer plus cher certains légumes (maïs sucré, fèves jaunes et poivrons verts), dont les récoltes ont été détruites à environ 25 pour cent, samedi dernier, par la grêle qui s'est abattue sur la Rive sud.

«Si la demande demeure la même et la production ne peut y répondre, les prix vont légèrement augmenter», a prédit dans une entrevue téléphonique M. Gaétan Amyot, de l'Association des jardiniers maraîchers de la région de Montréal, qui s'est rendu, hier, avec journalistes et caméraman à Saint-Michel-de-Napierville constater «de visu» l'étendue des dégâts.

La fluctuation de la production et des prix ne sera que «temporaire» et la situation devrait se rétablir quelques jours plus tard au fur et à mesure que d'autres sources d'approvisionnement seront trouvées, pense M. Amyot.

La tempête de grêle, qui a duré entre 30 et 35 minutes, a frappé au coeur de ce qu'on appelle «le Jardin du Québec»: Saint-Michel, une partie de Saint-Edouard et de Saint-Mathieu. En plus du maïs, des fèves et des poivrons, une partie des récoltes d'oignons, de laitue et de pommes de terre a été détruite.

«La grêle a dévasté à peu près tout le territoire dans un rayon d'une dizaine de milles carrés (soit une superficie variant entre 1,200 et 1,500 acres de culture) et causé des pertes qui varient entre 75 et 100 pour cent», a précisé le porte-parole de l'association.

Les dommages matériels se chiffrent par quelques millions de dollars et ils ne feront que s'ajouter à la malchance des 200 agriculteurs de la région qui, l'an dernier, ont encaissé des pertes considérables en raison d'inondations.

Mais, s'empresse d'ajouter M. Amyot, il ne faut pas laisser croire qu'il n'y a plus de maïs, de fèves ou de poivrons sur les marchés. «Il ne faudrait pas alarmer la population québécoise et dire qu'il n'y a plus de légumes à vendre. Il y a d'autres régions, en fait la majorité de la province, qui n'ont pas été touchées», a précisé le porte-parole.

Zone sinistrée

Le député provincial du comté de Huntingdon, M. Claude Dubois, a fait savoir qu'il a, dès hier, entrepris des démarches auprès des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture pour qu'ils viennent en aide aux producteurs agricoles de son comté.

Après avoir fait une tournée des endroits ravagés, hier, il a constaté

que plus de 250 agriculteurs avaient perdu 100 p.cent de leur récolte, ce qui équivaut, pour la plupart d'entre eux, à la ruine.

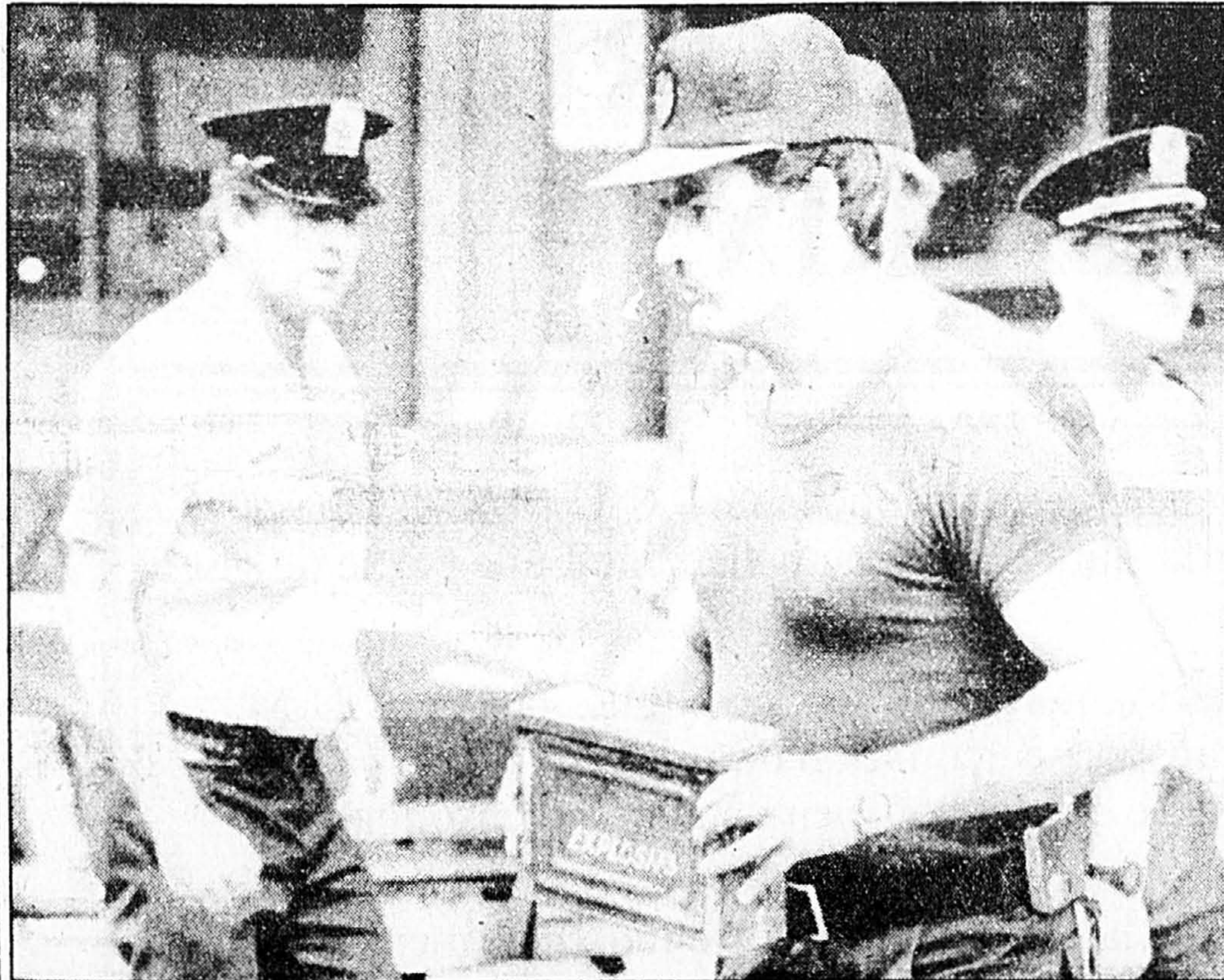
Il a confié à LA PRESSE que l'assurance-récolte, une création conjointe fédérale-provinciale, ne répond pas aux besoins des agriculteurs, ce qui explique que, dans le cas des jardiniers-maraîchers de la région, 98 p.cent ne sont pas assurés. En cas de perte, ils reçoivent moins de 50 p.cent de dédommagement sur le coût de production.

L'été dernier, les inondations avaient frappé la plupart des sinistrés de samedi. Ils avaient alors perdu 50 à 75 p.cent de leurs produits.

«La plupart étaient parvenus à se remettre tant bien que mal des inondations, a dit M. Dubois, en empruntant. Mais deux ans de suite, c'est trop et tous sont voués à la faillite si les deux paliers de gouvernement n'interviennent pas.»

Le député a ajouté que la zone sera probablement déclarée sinistrée, mais que cela ne donne pas grand-chose.

«L'an dernier aussi, a-t-il rappelé, la région avait été déclarée zone sinistrée, mais les producteurs n'ont encore reçu aucune aide et n'en recevront probablement pas.»



Un membre de l'escouade technique de la CUM emporte dans une boîte marquée explosif l'innocent contenu de la mallette du voleur qui a pris la fuite. photo CP

Vol à la fausse bombe

Un jeune individu, à l'apparence d'un distingué homme d'affaires, s'est emparé hier de quelques centaines de dollars à la succursale de la Banque de commerce, située au 1006 de la rue Sherbrooke, en menaçant de faire sauter l'établissement si l'assistant du directeur n'obéissait

pas à ses ordres.

L'individu s'est présenté à la banque vers 13h10, une petite mallette à la main, pour solliciter une entrevue avec un responsable des prêts à la clientèle. Une fois seul avec le dirigeant, il somma ce dernier de lui verser de l'argent. Le bandit soutenait que sa mallette

renfermait une bombe téléguisée. Il prit la fuite avec quelques centaines de dollars et laissa le porte-documents sur place, ce qui nécessita l'intervention de l'escouade technique de la police de la CUM qui ne décela aucun engin dangereux.

Les Dubois comparaissent à l'abri des journalistes

C'est hier que débutait, à Montréal, devant le juge Gérard Grouard, l'enquête préliminaire d'Adrien Dubois, de son frère Jean-Guy, et de Claude Dubeau. Les trois hommes sont accusés, ainsi que Camille Francoeur, du meurtre au premier degré de Jacques McSween, survenu le cinq octobre 1974.

JEAN-PAUL SOULIÉ

Francoeur ne se trouvait pas hier dans le box des accusés parce qu'il a déjà enregistré un plaidoyer de culpabilité devant le Juge Greenberg, il y a deux semaines, à une accusation de meurtre au second degré. Francoeur a été condamné à perpétuité, sentence accompagnée d'une impossibilité de se présenter avant douze ans devant la commission des libérations conditionnelles. Son arrestation dans cette affaire faisait suite aux déclarations à la police du délateur Donald Lavoie, dont le témoignage, hier, était très attendu.

C'est sous la surveillance de nombreux gardiens et après avoir été fouillés que les nombreux cur-

rieux et amis ont enfin pu s'installer dans la salle d'audience. Merlot, les deux frères Dubois et Dubeau étaient alors introduits dans le box derrière leurs avocats respectifs, Me Léo-René Maranda pour Adrien Dubois, Me René Duval pour Jean-Guy Dubois, et Me Robert Lahaie pour Claude Dubeau.

C'est alors que Me Léo-René Maranda demanda au tribunal l'exclusion des témoins... et une ordonnance de non publication, ces deux requêtes lui étant accordées immédiatement par le Juge Grouard. L'enquête préliminaire des trois hommes s'est poursuivie toute la journée, et elle doit reprendre aujourd'hui.

Une noyée repêchée

Un cadavre a été découvert dans le fleuve Saint-Laurent, hier, à la hauteur de Ste-Anne-de-Sorel. Il s'agirait d'une femme, mais son identification pose des problèmes à cause de l'état de décomposition avancée du cadavre.



Accueil favorable au train de Deux-Montagnes

En déclenchant la grève vendredi dernier, la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro n'a pas immobilisé complètement le petit «empire» de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

En effet, deux des services de la Commission continuent de fonctionner, soit le train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes exploité par le Canadien National pour le compte de la CTCUM, et les autobus de Métropolitain Provincial qui desservent des villes comme Rigaud, Valleyfield, Joliette, Berthier, etc.

Qui plus est, pour ceux qui restent à proximité de la voie du Canadien National entre la Gare centrale et Deux-Montagnes, la grève pourrait avoir un effet bénéfique puisqu'elle pourrait les inciter à adopter le train de manière permanente.

Augmentation de 30 pour cent

De toute façon, la baisse importante des tarifs et l'addition de dix trains par jour dans chaque direction ont contribué à une augmentation sensible de l'achalandage avec l'intégration de ce train de banlieue du Canadien National au réseau de la CTCUM et la possibilité pour les usagers d'utiliser par la suite le métro et l'autobus.

Selon M. Jean-Guy Brodeur, des relations publiques du CN, l'augmentation du trafic voyageur se situe autour de 25 à 30 p.cent depuis le début de juillet, même si c'est un mois qui ne se prête guère à ce genre de comparaisons. Les données du mois de septembre seront beaucoup plus significatives.

Quant au danger que les trains cessent de rouler par solidarité syndicale puisqu'ils sont exploités pour le compte de la CTCUM, M. Brodeur l'écarte immédiatement. Il rappelle que les ingénieurs de locomotive et les percepteurs de billets demeurent des employés du CN et que rien ne pourrait justifier un arrêt de travail pour le moment.

Drôle de contradiction!

Depuis le début de la grève les policiers et les «aubergines» font preuve d'une plus grande tolérance envers le stationnement interdit. À une exception près!

En effet, alors qu'un automobiliste peut garer sa voiture à de nombreux emplacements où le stationnement est ordinairement interdit sans courir le risque de recevoir une contravention, il doit par ailleurs éviter les emplacements avec parcimonie. Car s'il y a dépassement de la période de temps prévue, c'est la contravention. La Ville explique cette attitude par son désir de protéger des espaces de stationnement à l'intention des boutiques. Mais elle ne rate jamais une occasion d'engraisser ses coffres!

Un nouvel échec financier pour Montréal?

La Fédération de gymnastique du Québec était fière d'annoncer récemment que Montréal et son vélodrome olympique avaient été préférés aux candidatures de Grande-Bretagne, des États-Unis et de la République fédérale d'Allemagne pour le 23e championnat du monde de gymnastique, en novembre 1985.

On veut bien croire, comme l'affirme l'ami Fernand Roberge, vice-président de la Société du Palais des congrès, que le championnat pourrait représenter des retombées économiques de \$18 millions à cause de l'importance indiscutable de cet événement auquel participeraient quelque 400 athlètes de 45 pays. L'important, c'est de savoir combien les contribuables devront payer encore une fois pour recevoir la «visite».

En effet, depuis le début des années 1960, aucun des événements à caractère international qui s'est déroulé à Montréal ou dans la région immédiate n'a fait ses frais, même si la presque totalité d'entre eux ont remporté du succès sur le plan de l'organisation.

La liste comprend notamment le championnat du monde de tir-à-l'arc à Joliette en 1964; le championnat du monde d'escrime à l'Université de Montréal, la rencontre Europe-Amériques d'athlétisme à l'Autostade et, bien sûr, l'Exposition universelle, tous en 1967; le championnat du monde de cyclisme à l'Université de Montréal en 1974; le championnat du monde d'aviron junior au bassin de l'île Notre-Dame en 1975; les Jeux olympiques de 1976 évidemment; la Coupe du monde d'athlétisme au Stade olympique en 1978; le combat de boxe Duran-Leonard au Stade olympique en 1980 et enfin la Coupe du monde de boxe amateur à l'aréna Maurice-Richard en novembre 1981. Et on pourrait ajouter plusieurs autres événements à cette liste, en sus des Jeux panaméricains de 1967 à Winnipeg et des Jeux du Commonwealth de 1978 à Edmonton.

À Montréal, seuls les événements impliquant des professionnels comme la Coupe Grey et le match d'étoiles du baseball semblent devoir faire leurs frais. Mais la leçon n'a visiblement pas servi puisque la Fédération de gymnastique du Québec a décidé de récidiver, tandis qu'un groupe piloté par M. Georges Schwartz tente d'obtenir l'autorisation de présenter la Coupe du monde de football de 1986 ou 1990 dans une dizaine de villes du pays.

Expérience concluante

André Villeneuve, nouveau vice-président aux Communications à la Société canadienne des postes, voulait vérifier l'efficacité de la procédure établie par la société pour le changement d'adresses en cas de déménagement. Il a donc profité de son propre déménagement de Montréal à Ottawa pour confier cette vérification à son épouse incognito.

Or, à la succursale du boulevard Sainte-Foy, à Longueuil, tout s'est déroulé parfaitement. Son épouse a dû présenter une pièce d'identité, signer une formule et déboursé \$1.50 pour que le courrier soit réexpédié à la nouvelle adresse où il parvient régulièrement. Avis donc aux farceurs qui seraient tentés de recourir à la succursale postale du voisinage pour «déménager» un voisin détestable ou par trop bruyant...

LA BOUCHERIE D'ARCHAMBAULT

Accusations de meurtre en vue

(Selon PC) — Le directeur de l'Institut Archambault s'est dit convaincu, hier, que d'autres détenus que Christian Perreault et Yvon Martin (qui se sont suicidés au cyanure au cours de l'émeute) ont participé, la semaine dernière, aux meurtres de deux des trois gardiens assassinés.

«Nous croyons, a déclaré M. André Lemarier dans une interview téléphonique, que Perreault et Martin sont responsables de la mort de M. Léandre Leblanc. Mais les autres, il est impossible qu'ils aient été tués par seulement Perreault et Martin.»

Outre M. Leblanc, les deux autres gardiens assassinés sont MM. Denis Rivard et David Van Den Abeele.

Sur quoi se base-t-on pour affirmer que d'autres détenus ont participé aux meurtres? M. La-

marier a répondu: «Il y a des gardiens qui ont survécu à l'émeute.»

La déclaration de M. Lemarier a été confirmée par le coroner Maurice Laniel, qui va présider à une enquête sur ces morts. «Je suis certain, a-t-il dit, que des accusations de meurtre vont être portées.»

Le caporal Guy Bouchard, de la Sûreté du Québec, a déclaré pour sa part que l'enquête, qui se poursuit, indique que Perreault et Martin ont commencé l'affaire, mais d'autres vont probablement être accusés pour les homicides.»

M. Lemarier, d'un autre côté, a expliqué qu'il a refusé l'entrée du pénitencier à quatre avocats, hier, parce que les fouilles n'ont pas encore permis de retrouver la totalité des balles, outils et clés, qui ont disparu au cours de l'émeute.

Hier, le représentant de l'Association des juristes québécois, Me Robert St-Louis, la représentante de l'Association des avocats de la défense, Me Anne-Marie Jones, ainsi que les avocats Renée Millette et Nicole Daignault, de l'Office des droits des détenus de la Ligue des droits et libertés, se sont vus interdire la possibilité de rencontrer leurs clients en dépit du fait que les réservations d'usage avaient été dûment faites et confirmées par M. Jacques Diotte, de la Direction régionale, et responsable de la sécurité.

M. Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus, a pour sa part annoncé, hier, «qu'un recours judiciaire est fortement envisagé pour faire respecter les droits fondamentaux inscrits dans la constitution canadienne par ceux qui sont chargés de protéger la société.»

GARANTIE DE PRÊT À MAISLIN

Affaire de relations politiques, selon le conservateur Nowlan

■ OTTAWA (PC) - L'opposition conservatrice aux Communes n'a pas manqué hier de faire les gorges chaudes de la garantie de prêt de \$34 millions accordée par Ottawa à la firme Maislin dont les difficultés financières menaçaient 1,500 emplois dans la région de Montréal.

En vertu de l'annonce faite vendredi dernier, plus de 1,500 employés, principalement à Montréal pourront conserver leur emploi. Toutefois pour le conservateur de Nouvelle-Ecosse, Pat Nowlan, le geste fédéral transforme «en pure farce» la demande qu'il fait aux Canadiens d'adhérer à une croisade contre l'inflation, basée sur les restrictions volontaires des salaires et des prix.

Selon lui, c'est à la suite de

pressions du multimillionnaire montréalais Charles Bronfman que M. Trudeau aurait décidé qu'Ottawa interviendrait pour sortir du pétrin cette firme, propriété d'un ami de M. Bronfman.

«Est-ce que le premier ministre essaye de nous prendre pour des fous? Peut-il affirmer que, sans Bronfman et les dirigeants politiques de Montréal, Maislin aurait reçu un appui?» a lancé M. Nowlan.

A Montréal, un porte-parole de M. Bronfman a démenti les allégations du Conservateur.

Aux Communes, le premier ministre Trudeau a, quant à lui, nié avoir reçu des représentations de M. Bronfman, de ses associés ou d'un membre du gouvernement quant à cette affaire.

Arcand est prié de quitter Beyrouth-Ouest

■ OTTAWA (PC) — A la suite des bombardements massifs de la fin de semaine, le gouvernement fédéral a demandé à l'ambassadeur canadien au Liban, M. Théodore Arcand, de quitter Beyrouth-Ouest.

C'est du moins ce qu'a révélé

hier aux Communes le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, précisant que les extraordinaires difficultés de communications entre Ottawa et la capitale libanaise pionnée par les raids israéliens avait rendu nécessaire la décision fédérale.

INVESTISSEMENT DE \$200 MILLIONS EN FUMÉE

Ottawa abandonnerait le projet de port méthanier

■ OTTAWA - Reporté une nouvelle fois par ses promoteurs le projet de construction d'un port méthanier à Gros-Cacouna au Québec ou à Canso en Nouvelle-Ecosse pourrait bien ne jamais voir le jour.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

L'instigatrice du projet, la Trans-Canada Pipeline, a en effet demandé et obtenue que l'Office National de l'Energie (ONE) reporte pour une période indéterminée les audiences qui devaient s'ouvrir le 9 août prochain à ce sujet.

Objet d'une lutte politique féroce entre ces deux régions le terminal méthanier deviendrait inutile si le conglomérat qui dirige le Projet pilote d'exploitation du gaz de l'Arctique parvenait à vendre une importante partie de sa production en Europe explique un porte-parole de la compagnie dans une lettre à l'ONE.

Interrogé à sa sortie des Communes hier le ministre fédéral de l'Energie M. Marc Lalonde a confirmé la chose et indiqué que le dossier était encore à l'étude. Le ministre a tenté de minimiser l'impact de la décision de la compagnie en soulignant que la construction d'une telle usine ne procurerait qu'une quarantaine d'emplois dans la région choisie.



Photo Armand Trottier La Presse
Marc Lalonde

Selon les documents soumis à l'ONE par les partenaires du Projet Pilote de l'Arctique, soit Petro-Canada, Dome, Nova, Melville Shipping et Trans-Canada, la construction de l'usine de regazéification devait coûter quelques \$200 millions (en 1980) et donner du travail à 1,280 personnes pendant 5 ans. Les frais annuels d'exploitation de l'usine s'établissent alors à \$50 millions et celle-ci procurait une quarantaine d'emplois directs et 200 emplois indirects.

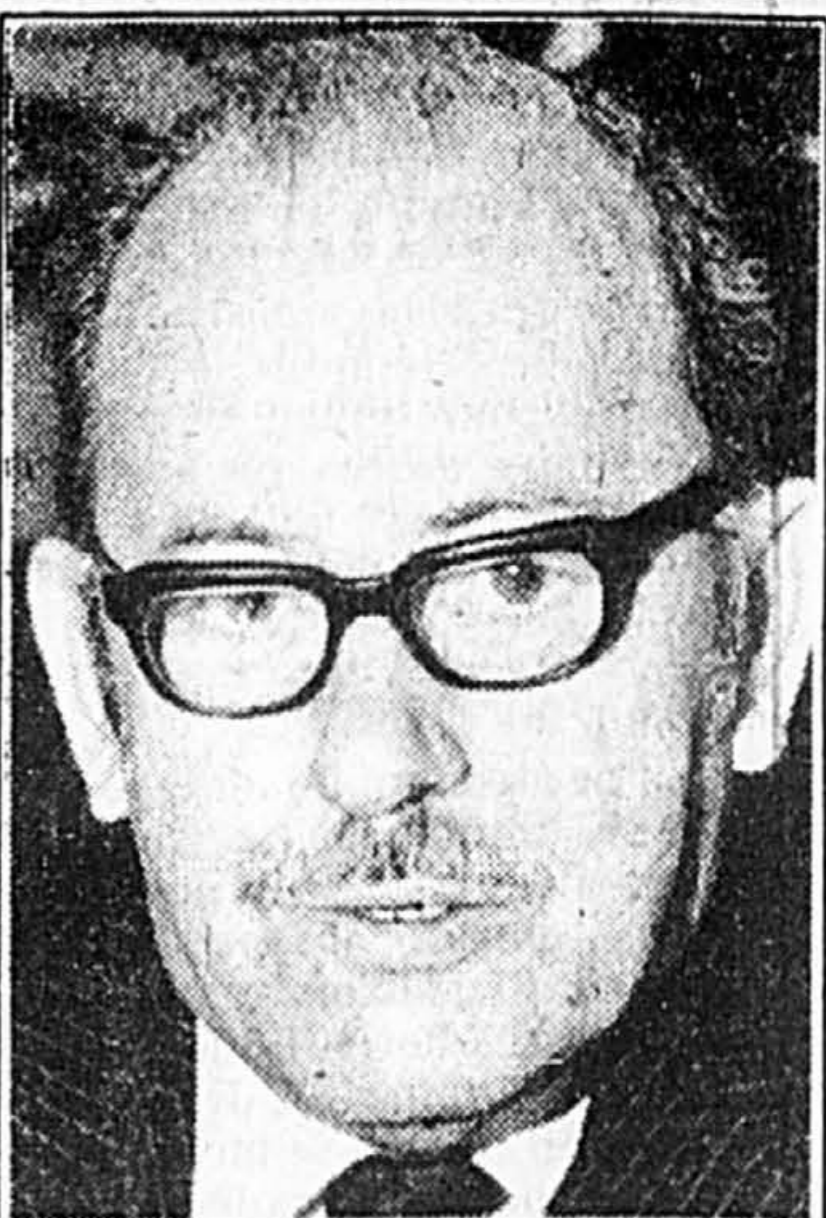
Actionnaire majoritaire avec 37 pour cent des actions la société fédérale Péro-Canada pèse d'un poids déterminant dans la décision du conglomérat d'opter en faveur du marché européen tout en abandonnant la construction de l'usine. L'attitude du ministre laisse entendre que le choix du gouvernement est déjà fait et qu'il ne reste plus qu'à défendre son option.

En conférence de presse lundi M. Lalonde s'est évertué à convaincre les journalistes que le marché américain était devenu moins intéressant pour la vente du gaz de l'Arctique et que de toutes manières il ne s'agissait là que d'un «projet pilote».

Il reste que Petro-Canada est intéressée depuis un certain temps à la vente de gaz naturel en Europe et qu'elle s'est d'ailleurs associée à un groupe de compagnies en

avril dernier pour exploiter d'autres réserves de gaz du grand nord, aux îles King Christian, qui feront concurrence à celles des îles Melville.

Selon le ministre: «le gouvernement fédéral n'a jamais rien promis aux gens de Gros-Cacouna». La construction d'un port méthanier, là ou à Canso, était une hypothèse qui devait s'appuyer sur une étude économique ultérieure a-t-il expliqué.



Photothèque La Presse

Joseph Bourbeau

MENACES DE PECKFORD

Hydro en bonne position

■ QUEBEC - C'est le 27 septembre prochain que la Cour suprême du Canada se penchera sur le contentieux qui oppose le Québec à Terre-Neuve au sujet de la propriété des eaux de la rivière Churchill au Labrador et, par voie de conséquence, sur celles des installations de Churchill Falls.

GILLES GAUTHIER

de notre bureau de Québec

Un jugement du plus haut tribunal du pays approuvant le *Water Reversion Act* adopté en décembre 1980 par la Législature de Terre-Neuve invaliderait à toutes fins pratiques le contrat signé en 1969 en vertu duquel Hydro-Québec achète la presque totalité des 5200 mégawatts produits par cette centrale, ce qui représente le quart de ses approvisionnements.

Le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Peckford, a menacé de «débrancher le Québec» et de le priver de ces mégawatts, ne serait-ce, pour faire pression, que de façon sporadique, si sa voisine n'accepte pas de rouvrir ce contrat, précisant cependant qu'il attendrait un jugement favorable du plus haut tribunal du pays avant d'agir.

Et si Peckford agissait?

De savoir s'il passera de la parole aux actes est matière à spéculation, mais il est certain qu'il s'agit d'une hypothèse qu'Hydro-Québec se doit d'envisager. Qu'arriverait-il alors aux abonnés d'Hydro-Québec?

«Il est évident, a déclaré à LA PRESSE le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Joseph Bourbeau, que nous filerions un mauvais coton s'il procédait dans un avenir très rapproché et que l'arrêt des exportations et un appel à l'aide à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick seraient les premières mesures qui seraient prise pour y faire face».

«Mais nous sommes à toutes fins pratiques, a-t-il ajouté, rendus à un point où nous serions en mesure de nous débrouiller pour répondre à la demande du Québec étant donné que de nouvelles installations continuent d'être mises en service. Nous serions en difficultés si Terre-Neuve agissait cette année, mais elle a promis d'attendre d'avoir eu gain de cause devant les tribunaux avant de poser quelque geste que ce soit. Les Terre-Neuviens devront de plus procéder au refinancement des installations».

«Déjà en 1983, nous serons en meilleure posture, mais il ne sera pas exclu que des réductions de consommation soient nécessaires lors des périodes de pointe. Et en 1984, pas de problème».

La loi terre-neuvienne du *Water Reversion* a été déclarée valide par la Cour suprême de Terre-Neuve le 5 mars dernier et Québec décidait quelques jours plus tard d'en appeler devant la Cour suprême du Canada.

DU TRANSPORT... À QUEL PRIX?

Ce n'est pas de gaieté de coeur que la C.T.C.U.M. voit se prolonger le conflit qui l'oppose actuellement à une partie de ses employés.

Si, en tant que gestionnaire d'un service public, la C.T.C.U.M. doit assurer le transport en commun dans l'île de Montréal, elle doit aussi veiller à ce que les coûts en demeurent **raisonnables**.

Les offres de la C.T.C.U.M. portent actuellement le **coût annuel moyen** d'un chauffeur d'autobus ou d'un opérateur de métro à **32 867,28\$**. Cette proposition comprend une offre salariale qui maintient nos chauffeurs parmi les **mieux rémunérés** de l'industrie du transport en commun au Canada.

Si la C.T.C.U.M. consent à augmenter d'une manière **déraisonnable** le coût de ses opérations, il en résultera des conséquences funestes non seulement pour le porte-monnaie des usagers du transport en commun, mais aussi pour le compte de taxes de tous les contribuables.

Considérant la situation économique actuelle et devant les avantages dont profitent déjà ses employés, la C.T.C.U.M. **croit** que le public n'a pas à supporter ce fardeau supplémentaire.

C'est donc consciente de sa **responsabilité face à l'intérêt public** que la C.T.C.U.M. soumet sa proposition aux porte-parole de ses employés.



Commission de transport
de la Communauté urbaine de Montréal

Quatre feux de forêts majeurs au Québec

Les récents orages et les averse ont considérablement diminué le danger des incendies de forêt et ont contribué à circonscrire plusieurs brasiers. Toutefois, quatre incendies majeurs ont toujours rage dans la région de la Mauricie et du sud du Québec. Dans la Mauricie, il est toujours interdit de faire des feux à ciel ouvert dans les zones forestières.

Par ailleurs les autorités du ministère de l'Énergie et des Ressources ont levé l'interdiction qui frappait les territoires situés au sud du Québec. L'interdiction de feux à ciel ou-

vert a aussi été levée en ce qui concerne le bassin forestier de l'Outaouais. Ces régions ont été suffisamment arrosées pour que le danger d'incendie diminue de façon satisfaisante. En Mauricie, toutefois, la pluie n'a pas été suffisante pour enrayer le danger. Enfin, il est toujours interdit de faire des feux à ciel ouvert sur le territoire de l'Assomption-Matawin de même qu'au nord du fleuve Saint-Laurent.

Le nombre total d'incendies de forêt depuis le début de la saison s'élève à 858 pour une superficie totale de 7563,3 hectares de forêt.

Gigantesque brasier en Colombie-Britannique

(D'après CP et UPI) — Le vent soufflant dans une direction favorable, les pompiers ont eu moins de mal hier à circonscrire un gigantesque feu de forêt dans le nord de la Colombie-Britannique et dans le Yukon.

La petite communauté de Coal River, menacée au cours du week-end par les flammes et la fumée, s'en sortira peut-être, si les conditions demeurent aussi bonnes. L'autoroute de l'Alaska qui avait été fermée dimanche a pu être de nouveau ouverte à la circulation. Quelque 160.000 hectares de forêt ont été décimés par l'incendie. La petite localité de Fireside, à 10 km de Coal River, s'est malheureusement trouvée sur le chemin de l'incendie et les flammes y ont

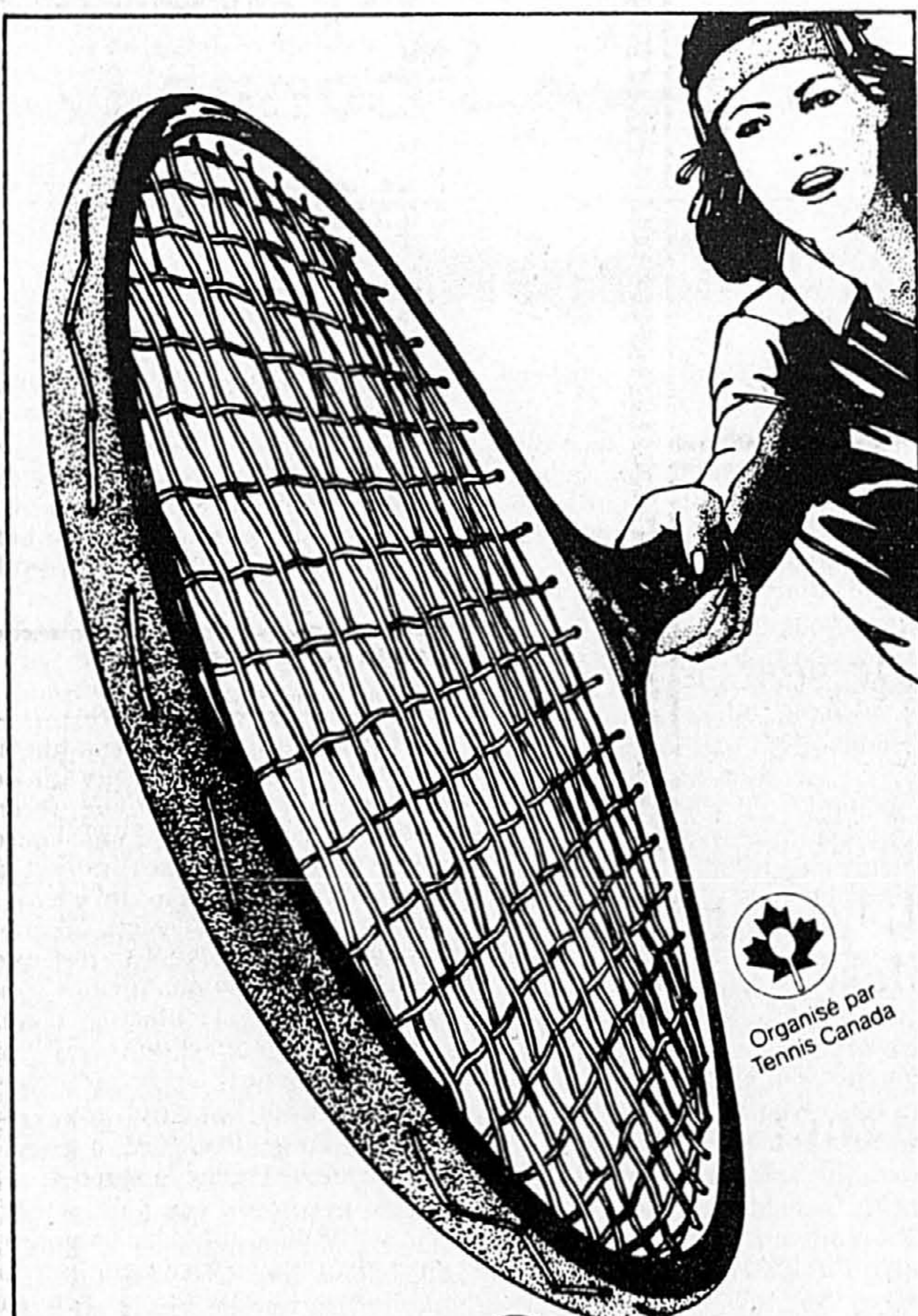
détruit un hôtel, un garage et cinq maisons. Les habitants, toutefois, avaient déjà évacué les lieux.

Californie

L'incendie a été provoqué par la foudre, le 24 juin dernier.

Dans le nord de la Californie, les pompiers ont perdu le contrôle d'un feu de broussailles et 200 malades ont dû être évacués d'un hôpital, à Fresno. L'incendie a détruit 6.000 hectares de terrain.

Par ailleurs, un feu de forêt, lui aussi incontrôlable, menaçait hier d'atteindre un rare sanctuaire de condors au nord de Los Angeles. Cet incendie, apparemment causé par la négligence de campeurs, s'est déclaré dimanche.



Organisé par Tennis Canada

DUELS À JARRY!
MARTINA NAVRATILOVA
TRACY AUSTIN
BILLIE JEAN KING
HANA MANDLIKOVA
ANDREA JAEGER
AU STADE JARRY
DU 14 AU 22 AOÛT.
LES PLUS GRANDS NOMS DU TENNIS
INTERNATIONAL FÉMININ!
 BILLET EN VENTE AUX COMPTOIRS TICKETRON. RENSEIGNEMENTS: **288-3651**



Le Challenge Player's

INTÉGRÉE À MONTRÉAL DEPUIS LE 17 JUILLET

Pointe-aux-Trembles, une nouvelle ville à construire

Pointe-aux-Trembles est devenue officiellement un quartier de Montréal le 17 juillet dernier. Pourtant, c'est plutôt d'une ville à construire qu'ont hérité les Montréalais.

YVON LABERGE

Hier, c'était la première visite de quartier que les membres du Comité exécutif de Montréal y faisaient, accompagné des directeurs des services municipaux, pour constater sur place la somme de travail qui les attend.

Au départ, il y a bien sûr l'opération «maquillage»: réfec-

tion des rues et des trottoirs. Mais il y a plus. Il y a le potentiel du développement résidentiel, commercial et industriel, comme l'a d'ailleurs dit Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de la métropole.

Il y a aussi toute une série d'interventions nécessaires en regard du zonage: sortir certaines industries légères (mais bruyantes) du milieu résidentiel; changer la vocation de l'ancien hippodrome du Parc Richelieu et faire disparaître des écuries devenues dangereuses pour la population avoisinante; repenser aussi la vocation de deux terrains de cam-

ping en milieu urbain qui pourraient éventuellement laisser place à des projets de développements domiciliaires et, pourquoi pas, à des parcs-fenêtres sur le fleuve.

L'administration montréalaise devra également négocier avec le Canadien national (l'un des grands propriétaires de PAT) pour la réalisation d'un vaste programme de construction de quelque 2.000 logements dans le quadrilatère formé au nord par la rue Sherbrooke, au sud par Victoria, à l'ouest par le boulevard du Tricentenaire et à l'est par la 31^e Avenue.

L'administration devra d'autant plus négocier cet important développement domiciliaire que le CN (immeubles) a déjà un concept couché sur papier et qui a retenu l'attention du groupe de hauts fonctionnaires et politiciens montréalais. Certains y voient même une occasion rêvée pour une intervention de la nouvelle Société de développement de Montréal qui pourrait en parer le développement dans le cadre de l'Opération 20.000 logements.

Bref, comme l'a répété Yvon Lamarre, Pointe-aux-Trembles est un quartier remarquable pour le potentiel qu'il recèle et il s'est engagé, encore hier, à le développer sans qu'il en coûte aux Pointe-

liers. Et Montréal a intérêt à le faire pour le bien du développement industriel d'un autre quartier lui aussi isolé, mais qui l'est de moins en moins, Rivière-des-Prairies.

Enfin, il faudra revitaliser un centre-ville qui se meurt, épuisé qu'il est par la présence de centres commerciaux qui ne doivent pas faire le bonheur d'Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de Montréal.

Pointe-aux-Trembles, c'est finalement un quartier à construire mais en y préservant l'identité des Pointe-lieurs tout en y faisant des interventions majeures pour en changer l'image.

Au tour des propriétaires de logements locatifs de contester la hausse du péage

Les propriétaires de logements locatifs de la région de Laval et des Laurentides viennent d'accorder leur appui aux maires des municipalités de l'Île Jésus et des Laurentides dans le but de faire annuler les récentes hausses du péage des autoroutes 13 et 15. Ces hausses, selon les propriétaires, sont injustes à l'endroit de ceux qui habitent le Nord de Montréal et qui doivent se déplacer pour travailler en ville.

L'Association des propriétaires - qui représente quelque 5000 logements locatifs de Laval et des Laurentides - estime en outre que la hausse du péage créera un vacuum en forçant plusieurs personnes à déménager dans la métropole ou dans des localités périphériques de Montréal, non desservies par des autoroutes. L'Association a déclaré que la hausse du péage est hors de proportion, soit 100% aux heures normales et 250% aux heures de pointe. A titre d'exemple, un citoyen qui demeure à Sainte-Adèle et qui travaille à Montréal doit déboursier \$3.50 par jour uniquement en péage d'autoroute, c'est-à-dire

\$875 par année, comparativement à \$432.50 l'an dernier. Cette évaluation ne tient pas compte des prochaines hausses échelonnées que le ministre Jacques Parizeau a annoncées.

Les propriétaires ont rappelé que le premier ministre du Québec, Paul Sauvé, avait promis en 1959 que le péage sur les autoroutes serait complètement aboli en 1979. Le gouvernement s'était alors accordé une période de 20 ans pour absorber le paiement complet des autoroutes. L'Association des propriétaires estime que non seulement la récente hausse devrait être abolie, mais qu'en outre le péage devrait être aboli complètement, sinon un tarif minime pour financer l'entretien. La solution la plus juste - et la moins discriminatoire pour les citoyens du Nord de Montréal - consisterait, selon l'Association des propriétaires, à faire absorber par l'ensemble des contribuables du Québec les frais d'entretien des autoroutes. Les propriétaires ont annoncé leur intention de faire circuler une re-

quête auprès des locataires de leurs 5000 unités de logement, de même que dans les endroits publics de Laval et des Laurentides ainsi que dans les divers organismes, clubs sociaux, associations et autres.

AVEC CHAQUE FILM POUR PHOTOS COULEUR DÉVELOPPÉ AUX BAS PRIX COURANTS D'ASTRAL, VOUS AUREZ*...



100% de RABAIS

SUR UN ALBUM IMAGE PRESTIGE!

* En effet, lorsque vous aurez retiré et payé vos photos couleur format Super Image développées à partir de films de 20, 24 ou 36 poses, nous vous offrirons un superbe album Image Prestige sans aucun frais!

L'album Image Prestige (de format 8 1/2 x 13 1/2 à couverture rigide) vous est remis avec quatre pages de rechange pouvant contenir 24 de vos photos préférées. Des pages de rechange supplémentaires peuvent être achetées séparément.

GRATUIT!

Lorsque vous achetez un appareil 35 mm chez Astral Photo, vous recevez un livret de coupons valant \$25 de rabais sur le développement-photo, certains objets, trépieds, sacs & flash!

Lorsque vous achetez certains accessoires Image vous recevez un livret de coupons valant \$25 de rabais sur le développement-photo!



Offres de coupons-rabais, films à développement compris, réimpressions et films Disc non-éligibles. Procédé C-41 seulement.

La Gazette condamnée à verser \$75,000 pour libelle diffamatoire

Dans un jugement de quinze pages, le Juge Yvan A. Macerola de la Cour supérieure, a reconnu les compagnies The Montreal Gazette Limited et Gazette Canadian Printing Ltd ainsi que l'éditeur Mark Farrell et les journalistes Patrick Doyle et David Thomas coupables de libelle, de diffamation et de dommages envers Robert Y. McGregor pour un article publié en août 1975. Dans cet article, il était fait état de liens entre le ministre Kevin Drummond et M. McGregor dans des affaires de voyages aériens. M. McGregor et sa compagnie McGregor Travel Compa-

ny Ltd. avaient été mêlés à cette époque à l'enquête menée par le Juge Estey sur l'administration d'Air Canada.

Tout en condamnant The Gazette, son éditeur et ses deux journalistes à payer \$75.000 de dommages à M. McGregor, ainsi que les intérêts et les dépens, le Juge Macerola a rejeté l'action intentée au nom de la société de M. McGregor. Dans les deux causes, le procureur de M. McGregor et de sa société, Me Richard B. Holden, avait réclamé des dommages de \$500.000 et de \$400.000.

TRAGÉDIE AU MONT PINACLE Des dangers mortels guettent l'apprenti-alpiniste téméraire

(PC) — Des alpinistes de l'Estrie se demandent s'ils ne feraient pas mieux de placer des affiches bien en vue au pied du mont Pinnacle, pour tenter de prévenir des tragédies comme celle qui a coûté la vie à un jeune homme de Longueuil en fin de semaine.

Gilles Lussier, 19 ans, a fait une chute mortelle, alors qu'il tentait d'escalader l'une des falaises les plus difficiles des Cantons de l'Est, sur le flanc du mont Pinnacle, près de Baldwin Mills.

«Nous pourrions laisser notre numéro de téléphone sur ces affiches... Peut-être nous serait-il alors possible d'être assez convaincants pour dissuader par téléphone les gens inexpérimentés de s'engager, sans préparation aucune, dans une telle aventure», a déclaré M. Pierre Bélanger, qui pratique l'alpinisme depuis une douzaine d'années.

Selon M. Bélanger, les médias ont donné l'impression, à la suite de l'accident, que la victime s'adonnait à l'alpinisme au moment de sa chute.

Impudence classique
 Un porte-parole de la Sécurité du

Québec a pour sa part imputé la tragédie à une «imprudence de vacances» classique.

D'après la police, le jeune homme portait de simples espadrilles et n'utilisait aucun équipement spécial pour assurer son ascension.

«Son compagnon n'a pas osé poursuivre l'escalade après avoir constaté que les parois étaient trop glissantes», a dit le porte-parole.

De son côté, M. Bélanger, qui est membre du club rochassier «Ti-Roc La Montagne» et propriétaire d'une boutique spécialisée dans le matériel d'alpinisme, soutient que l'escalade est un sport absolument sûr lorsqu'il est pratiqué selon les règles de l'art.

«Mais il faut plusieurs semaines pour entraîner un bon grimpeur et souvent plusieurs années pour former un premier de cordée», a souligné l'alpiniste sherbrookois.

«Vu dans cette perspective, le mont Pinnacle n'est ni mieux ni pire que d'autres montagnes... Il s'agit de l'un des plus beaux emplacements d'escalade de la région et même de tout le Québec».

Nikon
Nikon EM
 avec objectif 50 mm f/1.8 E
 L'incroyable Nikon EM qui prévient par un "Bip Bip" sonore que l'exposition est incorrecte, est maintenant offert à un prix alléchant! Appareil 35 mm de qualité, le EM est facile à employer puisqu'il n'y a qu'à viser et déclencher pour réussir de superbes photos! Ord. 259.95

199⁷⁷
 et vous recevez un livret de coupons-rabais de \$25!

Nikon FE
 avec objectif 50 mm f/1.8 E
 Un appareil compact de haute performance! Le petit Nikon FE met à votre portée tout un nouvel univers photographique en offrant les avantages de l'exposition automatique débrayable (avec ou sans flash). Le FE est un appareil fiable, compatible avec la gamme d'accessoires Nikon. Ord. 389.95

329⁷⁷
 et vous recevez un livret de coupons-rabais de \$25!

25% DE RABAIS SUR:

- SACS À ACCESSOIRES
- TRÉPIEDS
- CADRES

astral photo

POUR DES PHOTOS COULEUR HAUTE QUALITÉ

NOTE DE DISTINCTION

Place Ville Marie	878-9821	Les Promenades St-Benoit	653-8826
Place Bonaventure	878-4378	2020, rue University (près Promenades)	849-7341
1481 ave. St-Jacques-Catherine	925-1154	Galeries d'Anjou	354-2001
Place Yvon	336-8272	Centre d'achats Boulevard	721-2939
Centre d'achats Fairview Place St-Jacques	695-4563	Complexe Desjardins (nouveaux)	843-8219

Service assuré aux handicapés

Montréal est une ville un peu plus civilisée ce matin: la Fraternité des chauffeurs d'autobus consent à assurer le transport des personnes handicapées durant la grève qui paralyse le réseau. Les deux parties ont en effet signé hier soir une entente qui prévoit une gamme de services essentiels pour cette classe d'usagers. Le Syndicat, on doit le reconnaître, n'a pas lésiné cette fois: les quelque 90 préposés seront disponibles. C'est une victoire de la justice et de la solidarité sociale sur la mesquinerie et le sectarisme.

Si ce même esprit de concorde et de progrès pouvait inspirer les deux parties sur les autres questions en litige, les Montréalais ne seraient pas longtemps condamnés à subir les vexations et les inconvénients multiples de cette grève, notamment les pertes importantes dont sont victimes de nombreux commerçants, déjà éprouvés par la récession. Leur sort est injuste.

Injustices, pertes matérielles, vexations, retards, innombrables inconvénients, colère d'une population abusée par l'exercice du droit de grève... Le compte est-il suffisant pour justifier le gouvernement d'invoquer la Loi sur les services essentiels en vertu de laquelle le droit de grève serait suspendu aussi longtemps que les parties n'ont pas défini ou qu'un tiers n'a pas déterminé lesdits services essentiels?

Non, le compte n'est pas suffisant. Et voici pourquoi: le ministre doit faire la preuve que le débrayage met en danger la santé et la sécurité publiques. Or, si l'on excepte les handicapés en faveur desquels une entente vient d'intervenir, qui pourra démontrer que la «santé» et la «sécurité publiques» sont menacées par cette grève? Le bon fonctionnement de la ville, oui. L'économie, oui. Le transport des Montréalais, oui. Mais pas leur sécurité et leur santé: pas au début d'août.

L'expérience confirme, s'il en était besoin, que cette loi est mauvaise, incomplète, mal faite. Il aurait fallu prévoir d'autres motifs pour légitimer l'interruption de la grève. M. Pierre Marois n'a pas voulu au printemps. À présent, il n'a pas le droit d'utiliser cette loi pour des fins qui n'y sont pas prévues. Ce serait une provocation envers la Fraternité des chauffeurs et opérateurs. Même les autorités de la CTCUM lui diront que la loi 72 ne s'applique pas dans le contexte actuel.

Deux options réalistes s'offrent au ministre et au cabinet: ou bien donner suite à la requête de M. Yvon Lamarre qui demandait vendredi à Québec de voter une loi spéciale mettant fin à la grève et instituant l'arbitrage obligatoire pour tous les syndicats; ou bien susciter une médiation extraordinaire que pourrait assurer le conciliateur au dossier, M. Gilles Gauthier, et le sous-ministre spécialisé dans les causes désespérées, M. Yvan Blain.

Michel ROY

M. Reagan voudrait une guerre propre

Que pense le président Reagan de la guerre au Liban? Que veut-il, que souhaite-t-il à Beyrouth? Quand il fait allusion à la mission diplomatique de l'envoyé spécial de Washington, M. Philip Habib, le président se montre «optimiste». Sur quoi cet optimisme se fonde-t-il quand on sait que ce vaillant émissaire se dépense sans compter depuis cinq semaines sans résultat vraiment palpable?

Quand il parle avec le chef de la diplomatie israélienne, comme il l'a fait hier, le président confesse qu'il a depuis longtemps «perdu patience». C'est Begin, premier ministre d'Israël, ou Yasser Arafat, chef de l'OLP, qui éprouve le plus la patience du président des États-Unis?

M. Leonid Brejnev, aussi, apparemment, perd patience. Le Russe prie instamment l'Américain d'œuvrer «de la façon la plus urgente», pour mettre fin à «une situation sérieuse et critique».

C'est une manière de dire que la paix au Moyen-Orient dépend du bon vouloir de la Maison-Blanche. Ce que Reagan veut, Begin le veut. Si Reagan ne veut pas la paix, Begin ne veut pas la paix. «Ni Washington ni Tel-Aviv ne veulent la paix, ils la craignent», écrit un polémiste favorable à Moscou.

M. Reagan ne voudrait donc pas la paix? Il fournit aux Israéliens armes et argent pour hâter la solution finale du problème palestinien? D'où son obstination à ignorer toutes les mains tendues, à refuser toutes les perches, que les ouvertures proviennent de l'OLP, de la Ligue arabe, des Alliés des États-Unis, de l'Égypte, des Nations unies?

Chaque fois qu'une parole, un mot, une démarche appellent une suite logique, l'administration américaine se refuse pour ne pas froisser Begin. Il ne faut surtout pas faire de peine à ce monsieur qui ne connaît qu'un langage: le fer et le feu.

Ce que M. Reagan veut, ce n'est pas le mal pour le mal, la destruction des villes, l'incendie de Beyrouth, la mort des innocents. Ce qu'il veut (M. Reagan ne sera-t-il donc jamais compris?) c'est une guerre propre, hygiénique, à l'américaine. Bref, donnez-lui un Arafat rasé de frais, une âme tendre qui pleure pour un rien, et un Begin un peu moins malpropre, qui perdrait sa mauvaise habitude de mêler le sang des habitants des villes assiégées aux ordures ménagères à la traîne dans les rues.

Il est bien évident que la chute de plus de 100.000 obus sur une ville, entre deux cessez-le-feu s'il vous plaît, oeuvres, ô combien précieuses! de M. Habib, et la récolte de 200 morts dans une seule journée violent tous les canons de l'hygiène californienne. En voilà assez pour mettre à l'épreuve la patience la plus éprouvée. Celle de M. Reagan a des limites.

Il ne s'agit pas de tracer du président le portrait de je ne sais quel Pricocole (personnage de comédie) plus préoccupé de l'état de ses réflexes que de la paix entre les nations. Mais il faut bien admettre que l'administration américaine éprouve un mal fou à sortir de sa léthargie et que le président lui-même, à son corps défendant, fournit des arguments à tout ce qui interpelle Washington à l'heure actuelle comme le véritable responsable des morts, blessés et destructions de Beyrouth.

Un des architectes américains des accords de Camp David, Soï Linowitz, aurait déclaré que les États-Unis ne peuvent pas lâcher Israël. Non seulement, ils ne lâchent pas leur allié, ils n'arrivent pas à le critiquer sévèrement. Soit! Puisqu'il en est ainsi. Mais, comme l'écrit *La Croix*, «même écrasée sous les bombes, l'OLP renaitra tant que le problème palestinien n'aura pas été réglé».

Au président Reagan ne manqueront pas les occasions de pratiquer la sainte vertu de patience.

Guy CORMIER



Droits réservés

POINT DE VUE

La loi sur la liberté d'information

Elle a mis du temps à venir, et elle n'est certes pas parfaite, mais la loi est finalement en place, qui ouvrira au public un vaste éventail d'informations détenues par le gouvernement fédéral.

Il faudra attendre quelques mois avant que la machine soit rodée, mais d'ici l'an prochain les Canadiens devraient pouvoir prendre avantage de la Loi sur l'accès à l'information. Le résultat éventuel de ce changement devrait être non seulement un public mieux informé, mais aussi un meilleur gouvernement.

Cependant il serait naïf de croire que cela se fera facilement. Ceux qui veulent obtenir des informations du gouvernement devront se préparer à être persistants et à lutter pour extirper les faits à une bureaucratie qui depuis longtemps cultive un penchant pour la dissimulation à peu près dans tous les domaines.

On peut s'attendre que le gouvernement répugne à publier certains documents qui pourraient contenir des révélations potentiellement embarrassantes, et il essaiera probablement d'élargir au maximum la définition de «sécurité nationale» qui lui permettra de refuser la publication de certains renseignements.

Le fait d'avoir une loi sur la liberté d'information contribuera également à obliger les gouvernements provinciaux qui n'en ont pas — six en tout — à introduire une législation similaire. — Le 15 juillet

«The Vancouver Sun»

Autour de la mort du Cinéma X

Le Cinéma X n'aura vécu que quelques mois. Il avait attiré l'attention sur lui, en février dernier, en se proposant de présenter une programmation de cinéma plus audacieux que celui que les amateurs de cinéma érotique pouvaient s'offrir jusqu'à maintenant. En fait, son propriétaire espérait ouvrir le premier cinéma de films que l'on doit appeler *hard core*, vu que la réalité désignée par l'expression est reconnue par ceux que la question intéresse, et qui peut se traduire par «érotisme explicite».

JEAN-GUY DUBUC

Le Cinéma X n'a jamais pu présenter ces films, pas plus que les autres cinémas à vocation semblable de Montréal ou du reste du Québec ou du Canada. D'abord, parce que la loi fédérale interdit le *hard core* pour tout le pays; ensuite, parce que le Bureau de surveillance de cinéma du Québec, se référant à la loi fédérale, avertit les distributeurs et les propriétaires de salles que leurs films trop explicites ne peuvent être acceptés.

Il n'y a donc pas, à Montréal, de *hard core*.

Selon le propriétaire du Cinéma X, M. Roland Smith, ce n'est pas un manque d'affluence qui l'oblige à fermer ses portes pour les ouvrir à un autre cinéma, mais la difficulté de préparer une programmation de 15 films par mois et la situation d'isolement où il se trouvait: il croit maintenant que le cinéma plus explicite ne pourra pas être présenté au Québec avant longtemps. S'il ne peut parvenir à ses fins, il change de voie; M. Smith revient au cinéma traditionnel.

C'est vrai que le cinéma érotique attire une clientèle limitée à cause de la qualité des films, à cause de leurs situations répétitives, à cause, peut-être, de leurs limites, à cause également de la baisse de fréquentation de toutes les salles au Québec. Avant la fermeture du Cinéma X, il y a eu celle du Eros; mais aussi du Snowdon et du Monkland. Le cinéma spectaculaire attire encore le public; celui qui ne sait pas offrir un peu de rêve subit le sort de la triste réalité. Il n'y a pas

qu'au cinéma qu'on préfère l'éviter.

Mais cette fermeture de salle, avec les commentaires qu'elle suscite et même les manifestations qu'elle provoque, si minime soient-elles, peut permettre de faire le point.

Rappelons donc que le cinéma pornographique n'existe pas à Montréal. Et ce n'est pas le cinéma érotique, bien ou mal fait, qui doit être identifié à l'autre. Ceux qui accusaient le Cinéma X de présenter des films pornographiques ne connaissent pas plus ce genre de cinéma que la loi qui régit notre vie. On ne peut quand même pas toujours tout mêler; et associer tout le cinéma *hard core* à l'utilisation d'enfants, d'animaux ou de violence, c'est faire preuve d'une ignorance affligeante. On n'a pas intérêt à fausser la réalité pour «combattre le bon combat».

Ensuite, rappelons-nous que le comité, présidé par Guy Fournier, analysant la situation où se trouve l'industrie du cinéma au Québec, a remis son rapport: le gouvernement devra présenter

un Livre blanc sur la question. C'est alors qu'il faudra se prononcer.

Mais quand on entend des militants dire que «le projet (de salle X) avait d'abord été proposé par MM. Guy Fournier et André Guérin qui se sont publiquement rétractés en avril sur ce point»; ou encore que «la loi devant permettre la diffusion du *hard core* n'a pas été adoptée et les profits du cinéma Outremont ont chuté»; ou même que «le *hard core*, c'est un cinéma plus dur, plus violent», on se dit que la discussion risque fort de tout fausser.

La meilleure loi est celle qui se trouve au cœur des personnes et que l'État n'a pas décrétée. Bien sûr, il faut protéger la société contre ses excès; il faut surtout l'éduquer à exercer sa liberté. Pour cela, il faut d'abord, à la base, la vérité; on la trouve dans la connaissance des faits et dans leur interprétation rationnelle.

Il ne faut pas s'illusionner: le cinéma pornographique n'élève pas une société. Mais s'il faut le combattre, que ce soit avec des armes qui nous ennoblissent.



Jean Pellerin

Le gazoduc sibérien: un appât ou un piège?

(Collaboration spéciale)

Quand on en examine le tracé sur une carte géographique, le projet de gazoduc euro-sibérien ressemble à un filet dans lequel l'Italie, la France et l'Allemagne fédérale se trouvent prises comme des poissons. Or, c'est précisément ce danger où se trouvent ses principaux alliés de tomber dans un piège soviétique qui rend nerveuse l'administration Reagan.

Ce fameux projet de gazoduc menace d'ébranler sérieusement la solidarité des pays membres de l'OTAN, et c'est bien ce qui préoccupe le plus Washington. Deux écoles de pensée s'affrontent: l'euro-péenne qui estime que c'est en multipliant les liens commerciaux avec l'URSS qu'on finira par en émauser les griffes, et l'américaine qui, au contraire, considère que c'est en lui coupant les vivres qu'on en paralysera l'initiative.

La thèse européenne découle de plusieurs impératifs. Le Vieux Continent estime être dans une situation plutôt précaire en ce qui concerne ses approvisionnements en énergie, et il a naturellement horreur de se trouver constamment à la merci des humeurs imprévisibles des pays arabes producteurs de pétrole. De plus, il fait face à une grave

crise de chômage. Or, il ne fait aucun doute que la mise en marche d'un projet de l'envergure du gazoduc transsibérien implique la signature d'alléchants contrats et, surtout, la création de nombreux emplois.

La thèse américaine gravite, elle, autour de considérations plus théoriques. Selon les analystes de ce côté-ci de l'Atlantique, le gazoduc ne profitera, en somme, qu'aux seuls Soviétiques puisque, d'une part, il entretient des animosités au sein des pays de l'OTAN — ce qui ne peut que combler d'aise Moscou — et, d'autre part, il promet d'être financièrement avantageux puisqu'il renflouera en devises précieuses les coffres soviétiques, ce qui permettra à M. Brejnev d'accroître encore davantage son potentiel d'expansion ainsi que son dispositif de défense.

À ces considérations jugées alarmistes par l'Europe, s'ajoutent des hypothèses difficiles à écarter. Le gazoduc ne risquerait-il pas de devenir un fil paralysant à la patte de l'Europe? Et puis, si les Soviétiques se révélaient aussi imprévisibles que les Arabes? Si, en effet, pour des considérations nationalistes, les Arabes ont pu se livrer à un chantage agaçant en ce qui con-

cerne l'approvisionnement de l'Europe en pétrole, comment douter que l'URSS n'en fera pas autant pour des considérations idéologiques? L'expérience ne démontre-t-elle pas qu'aucune contrainte économique n'a encore réussi à faire dévier le Kremlin de sa ligne idéologique?

L'Europe écarte ces hypothèses en assurant que, même lorsqu'il fonctionnera à plein rendement, le gazoduc ne satisfera que cinq pour cent de ses besoins en énergie. D'ailleurs, si Moscou s'avisait de décréter un embargo sur son gaz, l'Europe se dit assurée de pouvoir se tirer d'affaire grâce aux suppléments d'approvisionnement qu'elle pourrait obtenir ailleurs.

Si cette argumentation correspond à la réalité, pourquoi alors réagir aux sanctions américaines comme si le gazoduc était devenu essentiel au Vieux Continent; pourquoi donner le spectacle de divisions débilantes face à un vis-à-vis qui, lui, se targue de pouvoir, quoi qu'il advienne, présenter un front commun.

L'Alliance atlantique se doit, elle aussi, de présenter un front uni; elle se doit de se soumettre à un leadership, et ce leadership ne saurait être bicéphale. Il ne

peut avoir qu'une voix, et cette voix ne peut se passer de la courroie de transmission naturelle que représente pour elle Washington.

Certes, les Américains ne sont pas infailibles. Ils ont tort, par exemple, de croire que c'est en paralysant le projet du gazoduc qu'ils amèneront Moscou à desserrer l'étau qui étouffe la Pologne. Ils manquent de logique en cherchant à exercer des sanctions rétroactives contre des entreprises liées par des contrats régulièrement signés.

Mais la question fondamentale reste quand même posée. Est-ce par le laisser-faire ou par un raidissement qu'on parviendra à freiner l'expansionnisme soviétique? Les ventes de blé à l'URSS affaiblissent un peu l'argumentation américaine. Mais ces ventes, explique M. Reagan, sont payées comptant, ce qui draine des devises hors des coffres de Moscou, tandis que le gazoduc sera construit à crédit, et son rendement fera, au contraire, entrer beaucoup de devises dans les coffres d'un redoutable rival.

Si le point de vue de Washington est juste, l'Europe ferait mieux de l'examiner de près. S'il est faux, il serait alors plus sage de le réfuter à tête reposée, évitant autant que possible de faire le jeu des Soviétiques en se chicanant et en proférant des menaces comme si les alliés occidentaux étaient devenus des ennemis.

L'unité au sein de l'Alliance importe plus que le gazoduc, et puis, pourquoi n'y aurait-il pas moyen de sauver un peu de la chèvre et du chou dans cette affaire?

La fiscalité québécoise vise à chasser les anglophones

M. Robert Décaray
La Presse

J'ai lu avec intérêt votre article («Arrêter l'exode des Anglo-Québécois») paru dans LA PRESSE du 15 juillet.

Parmi les raisons que vous énumérez pour expliquer l'exode des anglophones du Québec, vous en avez omis une de taille: la fiscalité québécoise.

Vous savez que les impôts québécois sur le revenu sont supérieurs à ceux de l'Ontario et ceel avec les hommages de M. Parizeau. Ce n'est cependant pas un hasard. Il s'agit en fait d'une stratégie bien arrêtée de notre gouvernement péquiste. Voici pourquoi.

D'abord, vous vous rappellerez que nos gouvernements péquistes ont toujours essayé de justifier ces taxes plus élevées qu'ailleurs au nom de leur pseudo social-démocratie, le syndrome de Robin Hood.

Or, la raison véritable de cette fiscalité supérieure au Québec visait précisément nos anglophones. Même si l'écart des revenus entre anglophones et francophones à Montréal avait tendance à se resserrer, le fait demeure que, dans l'ensemble, les anglophones avaient des revenus supérieurs.

Donc, en taxant davantage ceux qui avaient des revenus plus élevés, M. Parizeau visait directement les anglophones.

Les fiscalistes de M. Parizeau savaient et savent encore que les anglophones du Québec n'accepteraient pas d'être plus taxés que leurs collègues ontariens pendant bien longtemps.

C'était donc une façon politiquement élégante d'inciter les anglophones à quitter le Québec. Les francophones moins mobiles, eux, resteraient ici. C'est exactement ce qui s'est passé.

L'astuce machiavélique de M. Parizeau a donc été de rendre volontairement le Québec moins intéressant aux anglophones et de les inciter tacitement à partir. En conséquence, les votes fédéralistes diminuaient et l'anglophonie québécoise s'affaiblissait.

Quant au fond de votre article, il m'apparaît positif et humain, un véritable rafraîchissement qui transcende la hargne péquiste. Les anglophones québécois sont un actif culturel, un pont avec le reste du Canada, et nous devons, comme vous le suggérez, le conserver au moins par intérêt.

Claude-H. GOHIER
Pierrefonds

Une requête inacceptable

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Ottawa

Comme député de la circonscription électorale de Ste-Anne, j'ai pris connaissance d'une requête par Bell Canada de hausse tarifaire qui entrerait en vigueur le 17 janvier 1983.

Je dois comprendre que le tarif minimum d'une ligne individuelle pour une résidence serait augmenté à Montréal de \$10.80 par mois à 13.50, ce qui équivaudrait à une augmentation de 25 p. cent.

En ce qui concerne le tarif mensuel de ligne individuelle d'affaires, l'augmentation à Montréal serait de

\$12.45 par mois, soit de \$35.55 à \$48.00, ce qui équivaut à une augmentation de 35 p. cent.

J'estime qu'une telle demande est totalement inacceptable. Dans le comté de Ste-Anne, il y a un très grand nombre de résidents qui reçoivent comme seul revenu, soit des bénéfices d'aide sociale soit de l'assurance-chômage ou une pension de vieillesse.

Pour tous ces gens, le téléphone n'est pas un luxe mais une nécessité absolue et ils ne seront simplement pas en mesure de payer une augmentation de 25 p. cent par mois.

Maximilien POLAK
Député de Sainte-Anne

Tombouctou, ça existe... et malheur à qui la décrie!

En notre qualité de ressortissant du Mali aux études au Canada, notre surprise et notre indignation furent grandes à la lecture de l'article intitulé «Racistes!», paru dans le numéro de LA PRESSE du samedi 10 juillet sous la plume de Pierre Foglia.

Sous des dehors à la fois badins et «amusants», l'article, qui a l'air d'être une «joke», est, en fait, on ne peut plus tendancieux et nuisible à la réputation des villes touristiques de notre pays.

Nous ne céderons pas à la violence verbale, mais nous voulons porter à la connaissance de M. Foglia, avec la fermeté que la situation requiert, qu'il s'est trompé dans son analyse en prenant pour exemple la ville de Tombouctou, un haut lieu de l'histoire et du tourisme en République du Mali (Afrique de l'Ouest).

Pour le lecteur non averti et la majorité des gens d'ici qui ne connaissent l'Afrique que par les médias, un tel procédé journalistique ne peut qu'avoir des effets néfastes sur les esprits et les comportements. Si on en juge par le nombre d'appels téléphoniques de nos amis québécois pour demander des précisions sur la véracité des propos tenus par M. Foglia, on peut penser que beaucoup de personnes ont été troublées par son article.

Que M. Foglia essaie par tous les moyens de justifier son racisme «intelligent» et se fasse le porte-parole des gens qui se complaisent dans les règlements de comptes stériles entre communautés raciales, c'est peut-être son droit sur cette terre dite de liberté, mais, de grâce, qu'il n'essaie pas de démontrer que c'est partout pareil en prenant comme exemple la ville de Tombouctou dont les traditions d'hospitalité sont bien connues et qui a toujours été une terre de pré-

dilection pour touristes de quelque origine et de quelque couleur qu'ils soient.

Nous pensons que M. Foglia aurait été complet dans son récit à la fois imagé et imaginaire, qui n'est pas sans rappeler les aventures de Tintin (à Tombouctou), s'il avait pris un nom de ville également imaginaire comme il avait fait pour les noms de rues et de places. Mais Tombouctou ne relève pas de la fiction, elle existe et M. Foglia l'a d'ailleurs bien située.

Ahmadou TRAORÉ
pour l'A.E.S.M.A.Q.
(Association des étudiants et stagiaires maliens au Québec)

Un festival fort bien réussi

Il me fait plaisir par la présente de féliciter les organisateurs du Premier Festival Mondial de Folklore.

La ville de Drummondville s'est fait connaître au fil des ans par des événements sportifs (tournoi mid-geet) ou farfelus (Le Magazine Croc). Je trouve d'appoint le moment choisi pour faire connaître Drummondville sur un plan culturel. Pour ce faire, il a fallu beaucoup de temps et de conviction de la part des organisateurs.

De plus, je vous félicite d'avoir usé de votre «tact» pour attirer la population drummondvilloise à un tel événement. J'aurais auparavant je n'aurais senti cette population aussi impliquée et intéressée à un événement local.

Yves LESSARD
Drummondville

«Foin» rare à Saint-Hyacinthe

M. Paul Roy
LA PRESSE

Par les temps qui courent, ça fait du bien quand on lit dans les journaux que «la classe de gens ici est pas mal en moyens» et que «pour la crise économique, il faudra donc repasser, semble-t-il». C'est à la fois rare et surprenant. Pourtant c'est le message que donnait l'article de M. Paul Roy paru dans LA PRESSE du 26 juillet 1982 sur l'exposition agricole de St-Hyacinthe.

Certes, St-Hyacinthe est une région agricole favorisée. Mais l'argent n'y «pousse pas dans les arbres» comme le prétend l'article de M. Roy et, cette année surtout, le «foin» y est très rare. Cette région est la plus grosse productrice, entre autres, de céréales et de betteraves sucrières, c'est vrai. Cependant le maïs-grain se vend à moins de \$160.00 la tonne depuis plus d'un an alors que son coût de production se situe à \$185.00 la tonne au moins.

Quant à la betterave sucrière, elle se vend actuellement \$115.00 la tonne alors que son coût de production est d'environ \$40.00. Si les mécanismes d'assurance récolte et stabilisation représentent une aide louable dans les circonstances actuelles, ils sont très loin d'assurer à eux seuls l'avenir de l'agriculture. La faiblesse des prix à la ferme combinée avec les mauvaises conditions climatiques de l'été 82 feront que, pour plusieurs agriculteurs (et plusieurs gérants de

banques), la situation sera dramatique à l'automne.

Pour eux, ces quelques chiffres sont des données qui correspondent à la réalité beaucoup plus que le succès des vendeurs de meubles et des organisateurs de bingo de l'exposition. Il devrait en être de même pour toute la population.

Pierre FRÉCHETTE, B.A.A.
Agriconsultants, Inc.
Verchères, P.Q.

Une vache à lait bien fatiguée

L'honorable Premier ministre,
Montréal est-elle la vache à lait de la province?

On serait porté à le croire, nous qui depuis le 1er juillet devons payer 50 cents par péage pour l'utilisation de nos autoroutes.

Pourtant, il n'y a encore aucun péage sur les autoroutes et ponts qui desservent la ville de Québec.

Pourquoi la ville des fonctionnaires provinciaux jouit-elle d'un tel traitement privilégié?

L. BOUTILLIER
Kirkland

RACISME

Devant le racisme dans le taxi à Montréal, j'ai l'impression de reculer 200 ans en arrière. Est-ce que l'on renvoie les chauffeurs de taxi noirs parce que les clients n'en veulent pas ou bien est-ce parce que les autres chauffeurs (blancs) n'en veulent pas? Quoi qu'il en soit c'est inadmissible. Qui a dit que le blanc était la bonne couleur?

On a des chauffeurs de métro et d'autobus noirs, a-t-on déjà vu quelqu'un refuser de prendre ce transport pour cette raison?

La majorité des vêtements que nous achetons sont cousus par des ouvrières noires, allons-nous cesser de nous vêtir?

Allons donc! Regardons-nous, sommes-nous si parfaits? Je crois que pour accepter les gens tels qu'ils sont il faut d'abord apprendre à s'accepter soi-même et je vous assure que quand je vois de tels événements je ne suis pas fière d'être blanche.

Micheline TÊTREAU
Brossard

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

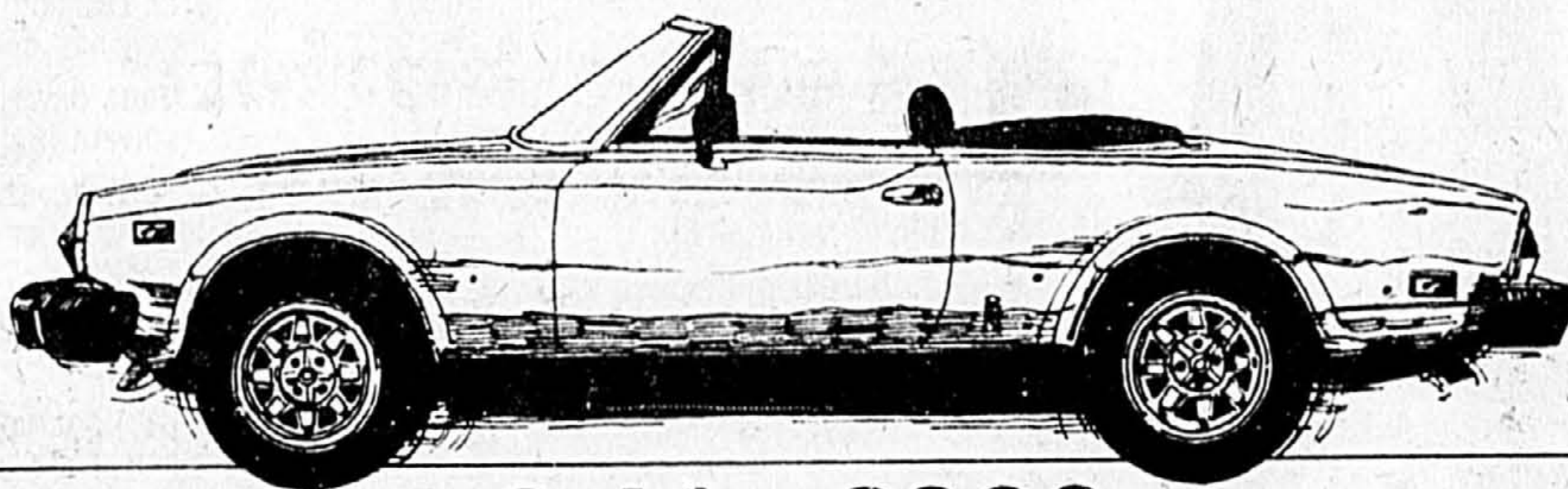
ACHÈTE PIANOS ORGUES

Reconditionnement de pianos et d'orgues

722-8741
725-6338

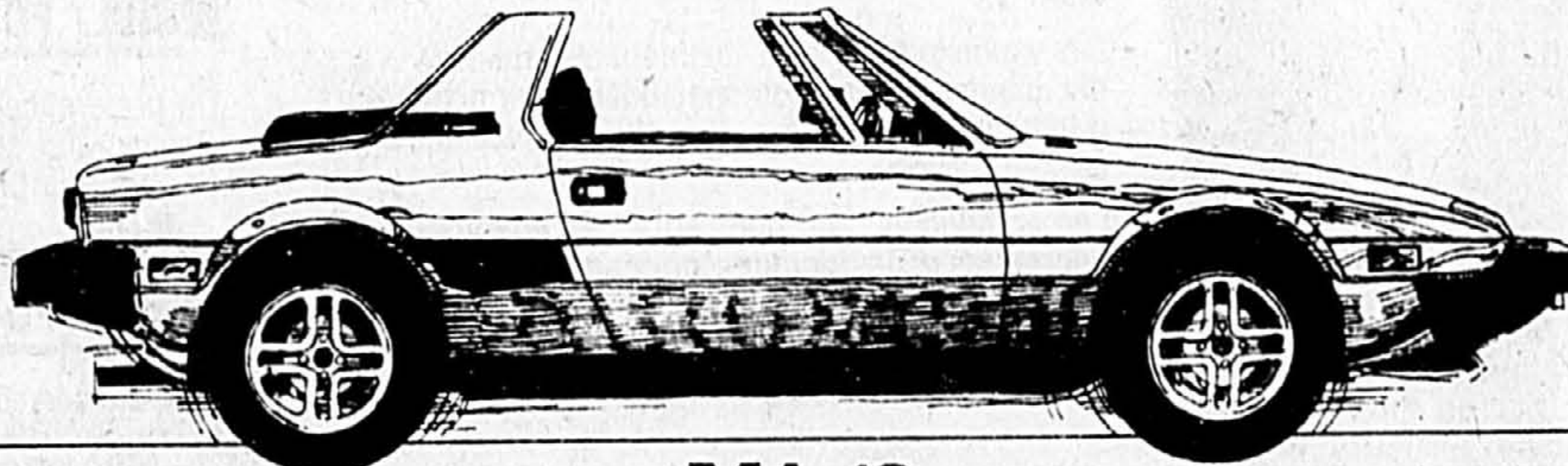
Voitures décapotables. Prix imbattables.

Nous soldons les sportives italiennes.



Spider 2000

Dessinée et construite par Pininfarina, Italie □ Moteur 2 litres à injection, double arbre à cames en tête □ Boîte 5 vitesses avec surmultiplication □ Servofreins à disque aux 4 roues □ Modèle décapotable avec housse



X1/9

Conçue par le célèbre carrossier italien Bertone □ Moteur central, tenue de route exceptionnelle □ Injection de carburant □ Toit Targa amovible □ Boîte 5 vitesses avec surmultiplication □ Modèle performant et économique

Auto Allard Inc. 2039 Chemin Chambly Longueuil, Québec 674-8734	Auto Grand Tourisme Inc. 1740 Boul Labell Chomdey Laval, Québec 331-6554	Coiteux Autos Ltee. 5235 Avenue Patineau Montréal, Québec 526-3363	Luciani Automobile Inc. 9510 Boulevard St. Michel Montréal, Québec 384-7120
Garage Lehoux et Simmard 450 Jacques Cartier sud St. Jean, P.Q. 347-6555	Subaru Montréal 2085 St. Catherine Street West Montréal, Québec 337-4288	Ninth Avenue Motor Sales Ltd. 895 St. Louis Lachine, Québec 637-5887	



Lysiane Gagnon

Des petits riens qui font plaisir

■ Samedi après-midi, angle Côte-des-Neiges et Jean-Brillant: deux femmes s'arrêtent devant l'un des étalages du nouveau petit marché de quartier, qu'abritent du soleil de grandes toiles rouges et blanches. Elles sont surprises, et ravies: «Vous êtes ici tous les jours?», demande l'une d'elles au cultivateur.

— Tous les jours sauf le dimanche!

Elles sourient, doublement ravies, l'air de dire: «On reviendra lundi, et mardi, et mercredi...»

De l'autre côté de la rue, une autre initiative de la Ville de Montréal, plus ancienne celle-là: le jardin communautaire du quartier, tout propre, bien ordonné, décoré de fleurs ici et là, entouré d'une grille qui laisse tout voir: de belles salades vert tendre, prêtes à manger; des haricots qui bientôt vixeront au jaune, des tomates encore vertes...

Au mini-marché de Côte-des-Neiges, les fruits et les légumes, offerts par cinq ou six cultivateurs, étaient un peu moins cher — surtout en fin de journée — qu'à l'épicerie. Il n'y avait pas un choix énorme, et la qualité des produits n'était pas supérieure à ce qu'on trouve dans les bons commerces... Mais quand même, quel plaisir que de musarder dans ce petit marché en plein air, de faire un brin de caquette avec les cultivateurs de la plaine de Montréal, de comparer les prix, d'examiner des légumes qui s'offrent au toucher, enfin débarrassés de l'ennuyeuse enveloppe de cellophane du super-marché! J'ai acheté un gros «concombre anglais» à 50 cents, des tomates italiennes bien rouges, une avalanche de petites pommes de terre «nouvelles» pour un dollar, et des épis de maïs que le fermier m'a laissé choisir un à un.

Bien sûr, les gros marchés, comme Jean-Talon et Atwater, offrent une diversité, une abondance, une magnifique orgie de couleurs et d'odeurs, qui décuplent le plaisir de faire le marché.

Le marché Jean-Talon et ses environs, pour moi c'est l'une des formes du bonheur: on y trouve non seulement un choix considérable de primeurs, d'herbes, de fruits voluptueux et odorants, de fromages, etc, mais aussi toutes les ressource de la cuisine italienne et le sourire éclatant des fils et des filles de ce beau pays dont les habitants sont, comme le veut la boutade, «des Français de bonne humeur!».

Ma consœur Madeleine, elle, va plutôt au marché Atwater, qui est plus proche de chez elle, et elle profite de l'occasion pour faire un pique-nique avec ses trois enfants: tout en faisant le marché de la semaine, avec le petit dernier en sac à dos et les deux autres (quatre et six ans) qui l'aident à porter les paquets, elle choisit des petits légumes bien frais; avec du fromage, du pain et un canif (pour les enfants, pas besoin de conditionnements!), et la porte arrière de la familiale baissée, voilà qui constitue, sur la place du marché, et dans l'animation ambiante, un vrai beau pique-nique! Bien sûr, il faut du temps: l'opération dure au moins deux heures. Mais quel plaisir!

Hélas, le gros marché en plein air ne convient pas à tout le monde tout le temps. Il faut une auto, il faut de bons bras ou alors être deux pour porter les paquets, il faut du temps. L'autre jour, pressée au sortir du travail, Madeleine est passée par le mini-marché du Champ de Mars et a trouvé ça commode et fort gentil.

Quelle bonne idée en effet que cette initiative toute récente (une semaine à peine) de l'administration Lamarre! Le genre de petite idée simple, peu coûteuse, qui fait l'affaire de tout le monde, des consommateurs du quartier et des cultivateurs, sans pour autant menacer les commerces établis, qui ont bien d'autres cordes à leur arc... Le genre d'idée qui ne peut jamais naître dans les grandes officines de la technocratie parce qu'elle est trop simple, trop concrète, et impossible à canaliser dans des «programmes» dotés d'«objectifs» à «court, moyen et long terme».

Il y a maintenant cinq marchés de ce type, qui ouvrent de 11 à 19 heures (ce qui donne une heure de plus aux consommateurs qui travaillent et qui n'arrivent pas toujours à l'épicerie avant 18 heures).

Dimanche après-midi, au mini-marché Bonsecours dans le Vieux-Montréal, il n'y avait qu'un seul étalage. Seuls deux emplacements (sur une dizaine environ) ont été loués, me dit le seul commerçant à se trouver là. Un marché à beau être «mini», un seul étalage vraiment c'est trop peu! Mais nul doute que les autres emplacements se loueront d'ici peu car au dire des autres cultivateurs, l'activité est profitable.

Ce jour-là, tout le Vieux-Montréal baignait dans le soleil et il y avait du monde, beaucoup de monde, touristes et résidents mélangés dans la quiétude et la bonne entente, déambulant doucement, à l'affût des petites surprises qui abondent ici: un kiosque de glaces, une exposition, deux chanteurs de «folk-song», un excellent quintette de jazz (le groupe Arkel) sur la terrasse de l'hôtel Nelson qui ouvre généreusement sur la rue St-Paul, et, place Jacques-Cartier, un jongleur avec le sens de l'humour: «Maintenant, dit-il, je vais faire disparaître la moitié de l'assistance... Abracadabra, abracadabra... Je compte jusqu'à 60 et d'ici là, la moitié de l'assistance se sera volatilisée.» Et sur ce, notre bonhomme de commencer à passer le chapeau. Ceux qui sont restés — à peu près la moitié de l'assistance en effet! — lui donnaient peut-être cependant deux fois plus, en riant de bon coeur.

Plus loin, tout contre le fleuve, dans le site du Vieux-Port, il y avait d'autres couleurs, et encore de l'animation. Il me semblait apercevoir des banderoles, des ballons, je ne sais quoi au juste mais hélas je n'avais plus le temps d'aller voir, il fallait que j'aille travailler. Tout à coup j'ai ressenti la même petite déception que j'éprouvais lorsqu'il fallait quitter le Parc Belmont après des heures de vertige et de rire dans les manèges. Quand j'étais petite, la Ronde n'existait pas. Le «bout du boutte», pour les enfants, c'était un dimanche après-midi au Parc Belmont. J'aimais tellement ça que je m'en souviens encore fort bien: les cuvettes qui tournent, les miroirs comiques, les petits avions, le terrible «scenic», l'odeur des frites et du vinaigre, la foule immense qui ondule entre les kiosques... O merveille! En évoquant cela, voici que je souris toute seule.

C'est ça aussi, la qualité de la vie en ville: ces petits riens qui vous émerveillent, et qui réveillent le petit enfant qui dort en vous.

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Revue. Tous droits de reproduction de informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 17h30 (fermé le samedi)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7205
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
annonces classées	285-6901	Concours, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

Yves Blais, député de Terrebonne: le parlementaire à l'humour coloré

■ QUEBEC—Il y a parfois de ces gens qui manient si bien l'ironie et l'humour que l'insulte la plus énorme provoque l'hilarité générale plutôt que la colère. On peut classer le député péquiste de Terrebonne, M. Yves Blais, dans cette catégorie de personnes qui réussissent à détendre l'atmosphère cérémonieuse et stressante qui empreint très souvent les travaux de l'Assemblée nationale de Québec. Malgré son penchant pour la satire, le député Blais s'interdit de vouloir jouer le bouffon du Salon bleu car il sait défendre avec sérieux les dossiers qui lui tiennent à cœur.



CLAUDE-V. MARSOLAIS

Un jour d'avril alors qu'il participait aux travaux de la Commission des engagements financiers du gouvernement et que le porte-parole de l'opposition, M. Pierre Paradis, s'acharnait à soutenir que 50 pour cent des contrats étaient accordés sans passer par le fichier central des fournisseurs malgré un document attestant le contraire, M. Blais lui a lancé : « Il s'en archicontre-badigeonne comme l'omoplate d'une fourmi

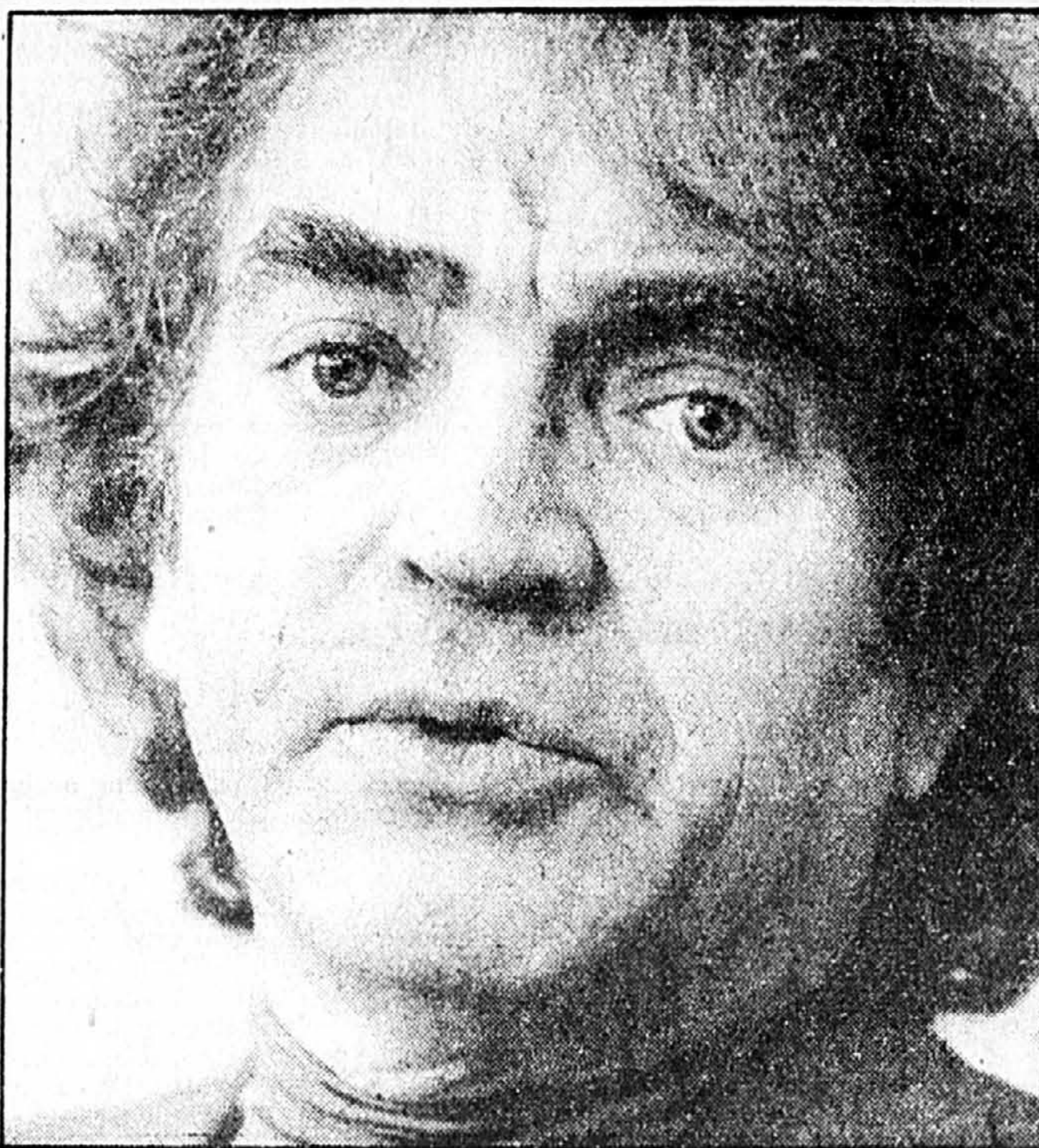
saucée dans une solution ammoniacale ».

Devant une telle invective, le député libéral s'est demandé s'il n'y avait pas matière à insulte dans ces propos ce à quoi le député de Terrebonne répondit : « Ce n'est pas à l'être humain qui est devant moi que je parle, je parle à la matière grise qui semble cimentée à l'intérieur de ce qu'il nous dit parce que les propos qu'il nous tient sont si menteurs que je crois qu'il devrait parler de construction plus souvent plutôt que d'engagements financiers... »

La SHQ, les porcs etc

En mai, à la Commission parlementaire de l'habitation alors que le député libéral de Mont-Royal, M. John Ciaccia, abordait l'affaire de la SHQ en insinuant que la lumière n'avait jamais été faite sur le versement de pots-de-levin à des haut-fonctionnaires, le député Blais a répliqué que l'opposition s'acharnait à souffler des montgolfières, allusion aux ballons politiques, et qu'elle avait attrapé « la picotte vitriolique et mensongère digne des oppositions du temps des cavernes ».

M. Ciaccia a semblé devenir à cause de cette affaire de la SHQ le souffre-douleur du député de Terrebonne qui l'a traité en Chambre le 2 juin de C-I-A-C-I-A et de maringouin de l'opposition qui ne parviendrait pas à lui faire bour-souffler le caractère.



Yves Blais

Un autre jour qu'il trouvait étrange que le député de Robert-Baldwin, M. John O'Gallagher,

intervienne à la Commission parlementaire de l'environnement sur la population porcine, il lui a

demandé s'il y avait beaucoup de porcs dans son comté du West-Island. Le député libéral lui répondit que tous les porcs de son comté étaient dans les congélateurs. Il répliqua aussitôt : « C'est curieux qu'il y en a plusieurs qui semblent avoir voté quand même! »

Même s'il se moque assidûment de la députation libérale, M. Blais a un profond respect pour M. Claude Ryan. Le premier juin, il rappelait son esprit d'analyse et d'honnêteté mais le mettait en garde en ces termes contre son parti : « A demeurer dans ce milieu, dans cette espèce de tonneau où il est la seule pomme valable, il est entraîné à pourrir... Cette main de Dieu était censée asperger le Québec pour exorciser comme dans un geste de Dieu sur une population sataniquement souverainiste, extirper les votes pour les amener de l'autre côté. Cependant, l'aspersion ne fut pas assez forte et cette main de Dieu, maintenant, se change un peu en main de goux. Vous (le Parti libéral) avez vidé son cerveau de ce qu'il y avait de trop gras, vous êtes après le macérer dans le maigre. Je ne voudrais pas que vous attaquiez le maigre », avait-il dit en signalant qu'il souhaitait sa démission parce que son parti ne le méritait pas.

Pris à fumer

Vers la fin de la session, alors

qu'il fût pris en flagrant délit de fumer à l'Assemblée nationale alors que le règlement l'interdit, il s'excusa en signalant qu'il voulait encourager les agriculteurs qui cultivent du tabac dans les comtés de Maskinongé et de Joliette.

A un autre moment, expliquant son retard à une commission parlementaire, il déclara : « J'ai décidé d'aller me faire faire les cheveux et je deviens comme Samson délié de mes lilas », tout en ajoutant qu'il se trouvait plus beau les cheveux longs.

Malgré ses bons mots d'esprit, le député Blais sait faire montre de hardiesse lorsqu'il défend les dossiers auxquels il a contribué. Ainsi, au cours du mois de mars, alors qu'il défendait le projet de loi décrétant la hausse de la taxe sur l'essence, il a soutenu que les difficultés financières du gouvernement québécois ne dépendaient pas du fédéral mais de la députation péquiste et des militants du PQ qui n'avaient pas assez mis de fougue et de conviction pour gagner le référendum du 20 mai 1980. Aussi, a-t-il pris la résolution de ne plus jamais dire que c'est la faute du fédéral mais plutôt de dire que c'est la faute du Parti libéral du Québec qui a incité les Québécois à dire non et à faire en sorte que ce soit le fédéral qui soit responsable des difficultés financières du Québec.

Le PC crée une Commission politique québécoise

■ Faute de députés, à l'exception de Roch LaSalle, donc sans caucus pour faire valoir leurs vues, les conservateurs du Québec ont décidé de se doter d'une Commission politique.

Celle-ci aura pour fonction de faire des déclarations politiques, quand il y aura lieu et de veiller au grain afin que le parti et ses députés à Ottawa, qui sont élus par des citoyens d'autres provinces et qui, donc, n'ont pas particulièrement à voir les choses d'un angle québécois, n'adoptent pas trop souvent des positions anti-québécoises ou qui, a priori, peuvent être interprétées comme telles.

PIERRE VENNAT

Au Parti conservateur, où l'on commence quelque peu à enregistrer des percées au Québec, on est bien conscient de la fragilité de la base québécoise du parti. Mais on affirme n'être pas trop préoccupé par les déclarations des députés des autres provinces qui, en voulant protéger les intérêts de leurs commettants, se trouvent souvent en fait à adopter des positions impopulaires au Québec, que cela soit sur la question du bilinguisme, par exemple, ou dans le dossier Maislin, comme ce fut le cas hier.

On préfère dire, comme on l'a fait hier après-midi, que c'est le jeu normal de la démocratie et que tant et aussi longtemps que les Québécois n'éliront pas de députés conservateurs, il leur sera difficile de voir leur point de vue toujours compris par le caucus du parti.

C'est pourquoi, il y a quelque temps, sans tambour ni trompette, le parti a décidé de se doter d'une Commission politique, un précédent pour les conservateurs québécois.

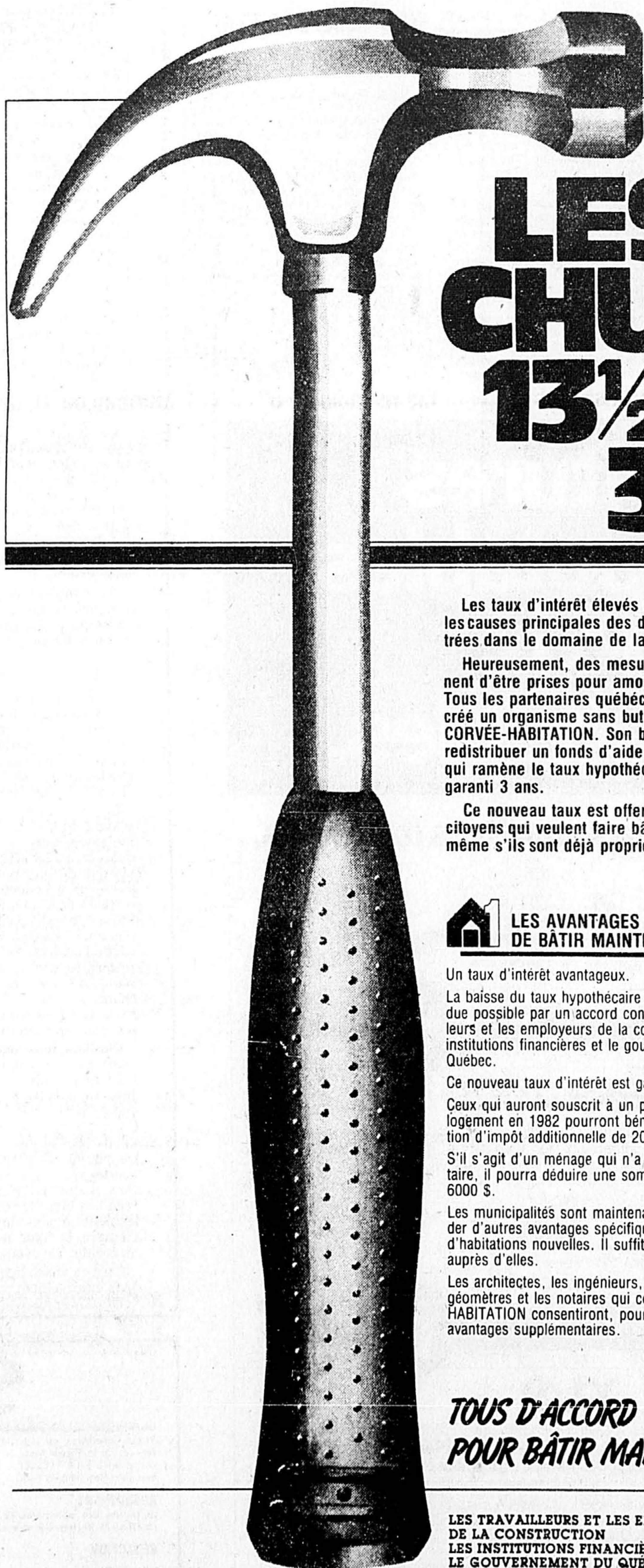
Cette commission, qui n'a pas les pouvoirs d'un caucus provincial, a tenu il y a quelques jours sa première réunion. Elle ne vise pas, du moins dans l'immédiat à préparer un manifeste québécois des conservateurs, mais plutôt à préparer des déclarations politiques ponctuelles, dans un esprit à la fois conservateur et québécois, lorsqu'il y aura lieu. En font partie, notamment, l'ancien ministre unioniste Marcel Masse, Mme Suzanne Duplessis, la nouvelle candidate conservatrice dans Louis-Hébert, sur laquelle le parti semble placer beaucoup d'espoirs, M. Claude Beausoleil, Mme Jeannine Lahale et quelques autres.

Contrôles: le bâillon imposé

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement a invoqué hier le règlement de clôture pour mettre fin mercredi au débat sur la limitation des salaires des fonctionnaires.

La motion a été votée par 108 voix contre 65.

Le rapport du comité sera débattu aujourd'hui et le débat final ainsi que le vote auront lieu demain.



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

LES TAUX CHUTENT À 13 1/2% POUR 3 ANS

Les taux d'intérêt élevés et instables sont les causes principales des difficultés rencontrées dans le domaine de la construction.

Heureusement, des mesures positives viennent d'être prises pour amorcer la relance. Tous les partenaires québécois intéressés ont créé un organisme sans but lucratif appelé CORVÉE-HABITATION. Son but? Administrer et redistribuer un fonds d'aide à la construction qui ramène le taux hypothécaire à 13 1/2%, garanti 3 ans.

Ce nouveau taux est offert à tous les citoyens qui veulent faire bâtir maintenant, même s'ils sont déjà propriétaires.

LES AVANTAGES DE BÂTIR MAINTENANT

Un taux d'intérêt avantageux.

La baisse du taux hypothécaire à 13 1/2% a été rendue possible par un accord conclu entre les travailleurs et les employeurs de la construction, les institutions financières et le gouvernement du Québec.

Ce nouveau taux d'intérêt est garanti pour 3 ans. Ceux qui auront souscrit à un plan d'épargne-logement en 1982 pourront bénéficier d'une déduction d'impôt additionnelle de 2000 \$.

S'il s'agit d'un ménage qui n'a jamais été propriétaire, il pourra déduire une somme atteignant 6000 \$.

Les municipalités sont maintenant habilitées à accorder d'autres avantages spécifiques aux acquéreurs d'habitations nouvelles. Il suffit de vous renseigner auprès d'elles.

Les architectes, les ingénieurs, les arpenteurs-géomètres et les notaires qui contribuent à CORVÉE-HABITATION consentiront, pour leur part, des avantages supplémentaires.

TOUS D'ACCORD POUR BÂTIR MAINTENANT

LES TRAVAILLEURS ET LES EMPLOYEURS DE LA CONSTRUCTION
LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LES MUNICIPALITÉS
LES PROFESSIONNELS

LES TYPES D'HABITATION À BÂTIR MAINTENANT

- Tout bâtiment résidentiel n'excédant pas 3 étages ou qui peut faire 4 étages avec une partie des logements construits sous le niveau du sol.
- Les logements doivent appartenir à l'un des types d'habitation qui suivent:
 - de l'unifamilial au quintuplex
 - condominium, co-propriété divisée
 - coopérative d'habitation non déjà subventionnée par les programmes existants.

LES CONDITIONS POUR BÂTIR MAINTENANT

- Le coût de chaque logement, quel qu'il soit, ne doit pas dépasser 60,000 \$, terrain compris.
- Vous devrez habiter le bâtiment dans les 12 mois suivant le premier versement hypothécaire.
- Vous devez faire l'acquisition d'un logement mis en chantier entre le 25 mai et le 31 décembre 1982.
- La construction devra être terminée le 30 juin 1983.
- Ces logements doivent être: construits par les travailleurs et les employeurs qui participent à CORVÉE-HABITATION, financés par des institutions financières participantes, et couverts par un programme approuvé de certification de garantie des maisons neuves.

LES MATÉRIAUX POUR BÂTIR MAINTENANT

De préférence avec des matériaux fabriqués au Québec afin de favoriser des retombées de CORVÉE-HABITATION chez nous.

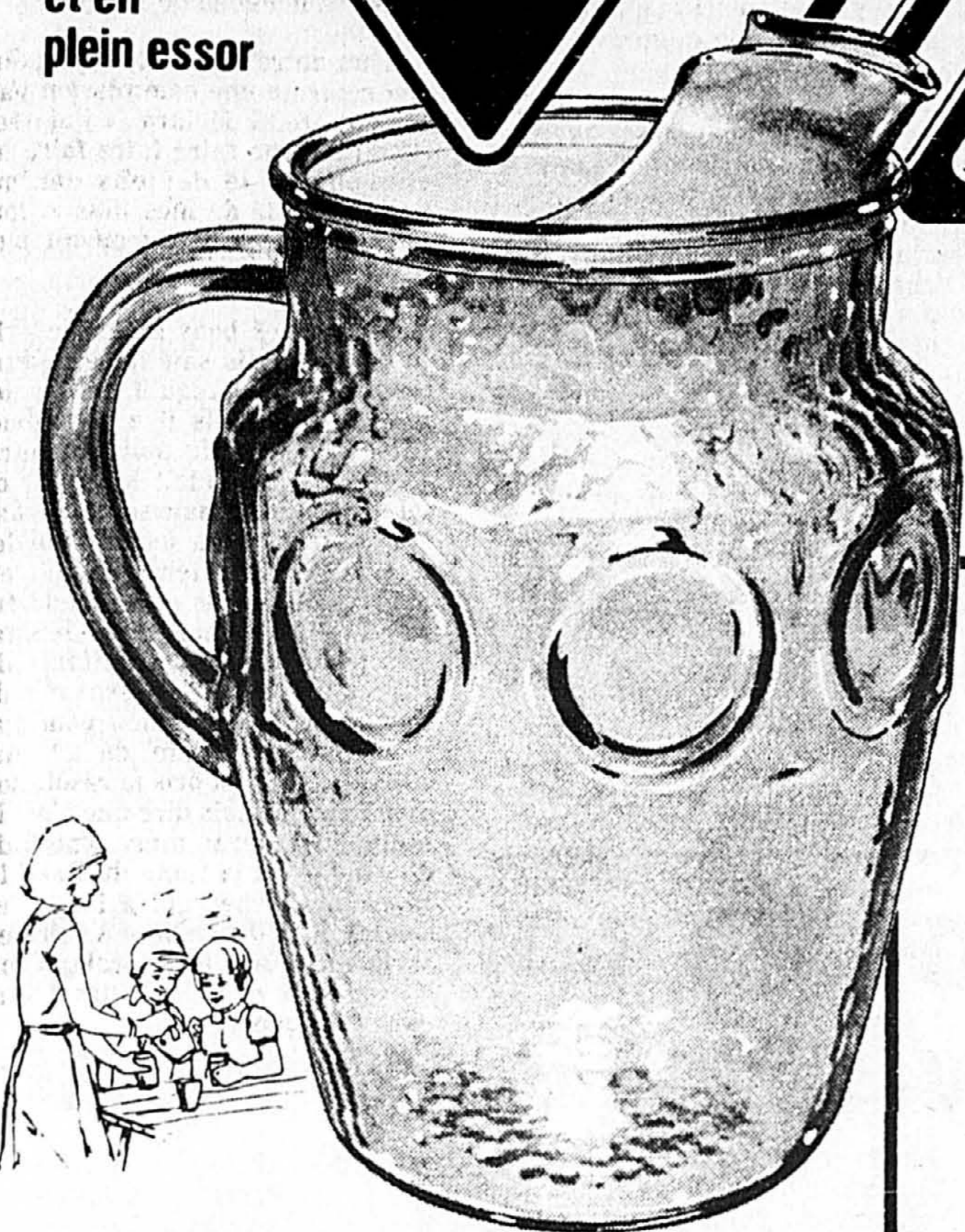
OÙ VOUS ADRESSER POUR BÂTIR MAINTENANT

- À Québec: 643-7676
- Partout ailleurs au Québec: sans frais, 1-800-463-4315
- ou écrivez à: CORVÉE-HABITATION, 1054, rue Conroy, Édifice «G», bloc 2, 4e étage, Québec, Qué. G1R 5E7
- Renseignez-vous à votre institution financière

CORVÉE HABITATION



60 ans déjà... et en plein essor



Achat spécial
Broc en verre de 2.4 L

228

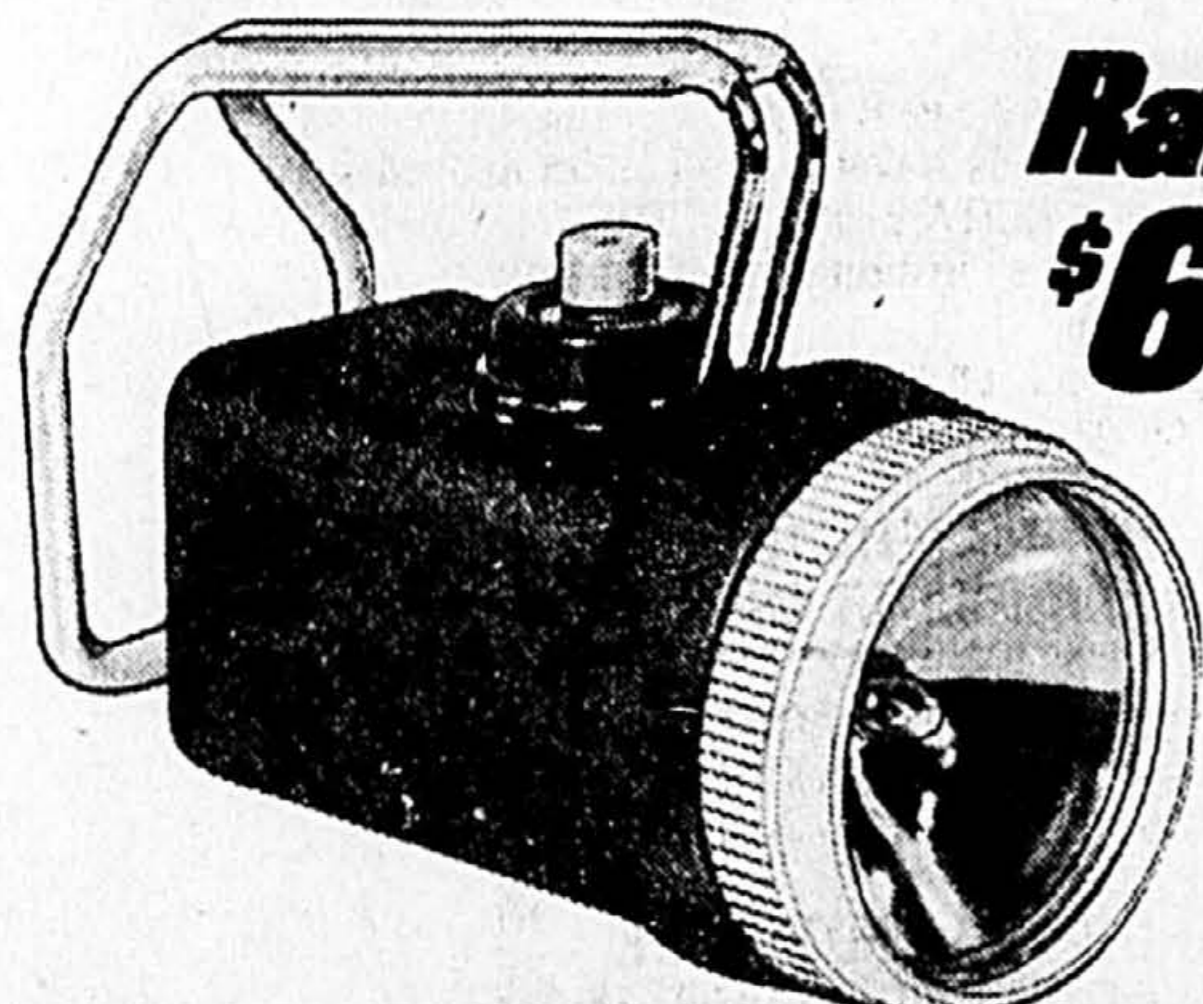
Un beau pot de ton miel blond. Avec bec à glace, poignée commode et joli motif de pièces de monnaie. 99-4992



Jeu de 3 gobelets

Achat spécial 99¢

Grands verres de 326.7 mL de couleur miel blond assorti au broc ci-dessus. Faites-en provision. 99-4993



Rabais \$630

Lanterne pivotante

Ray-O-Vac 6 V, à poignée servant aussi de pied; réflecteur de 3" interrupteur rotatif. Pile de 6 V. 65-3008

849 Cour. \$14.79

Épargnes budgetaires

Reclames en vigueur jusqu'à samedi, tant que nous avons du stock

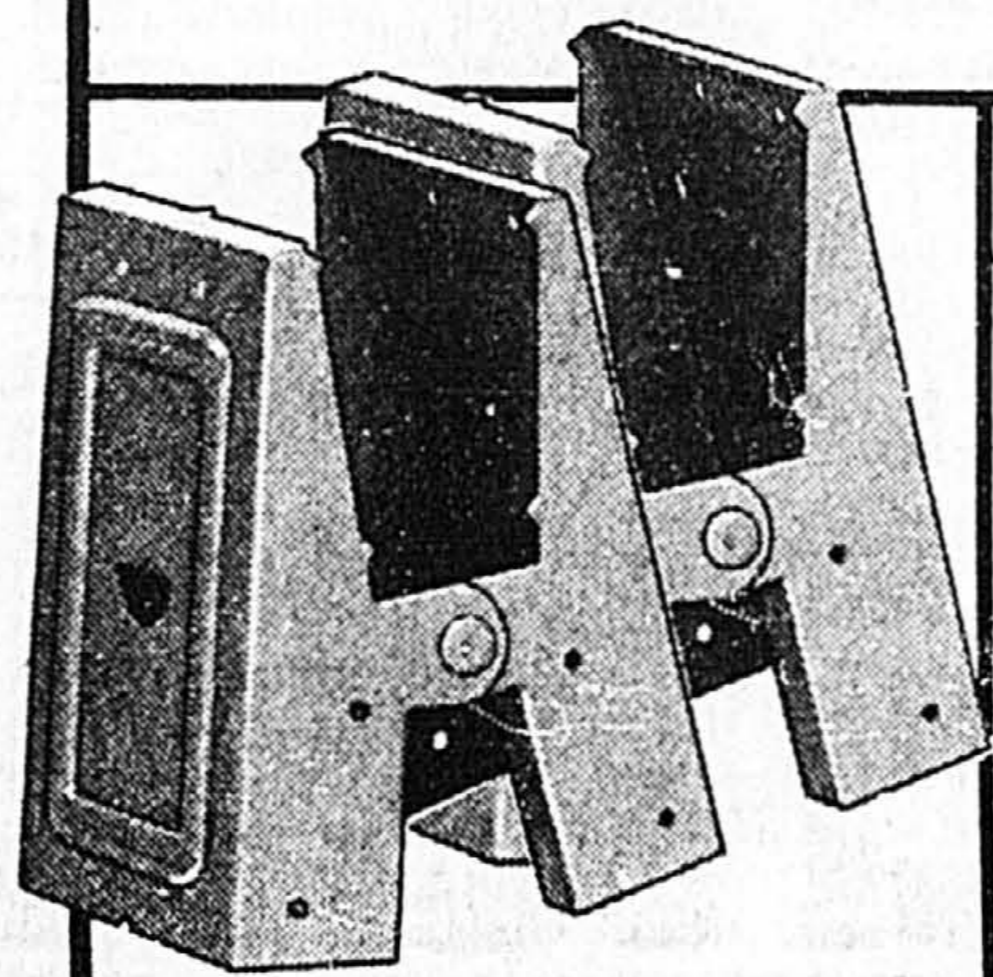
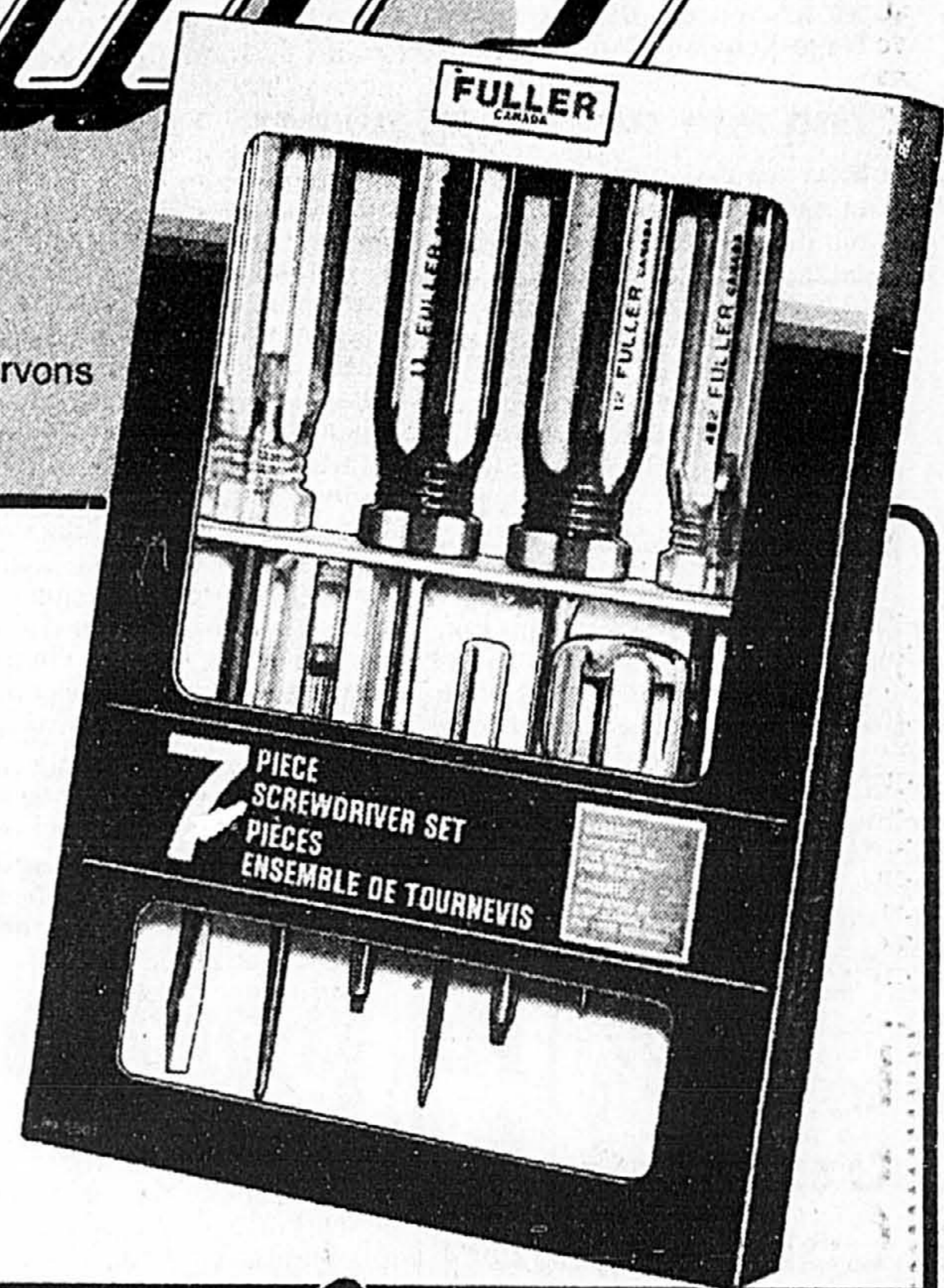
Des articles pratiques pour se faciliter la vie chez soi. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les grandeurs sont approximatives. Les prix courants indiqués sont nos bas prix courants

Achat spécial

Tournevis Fuller — 7 pièces

649

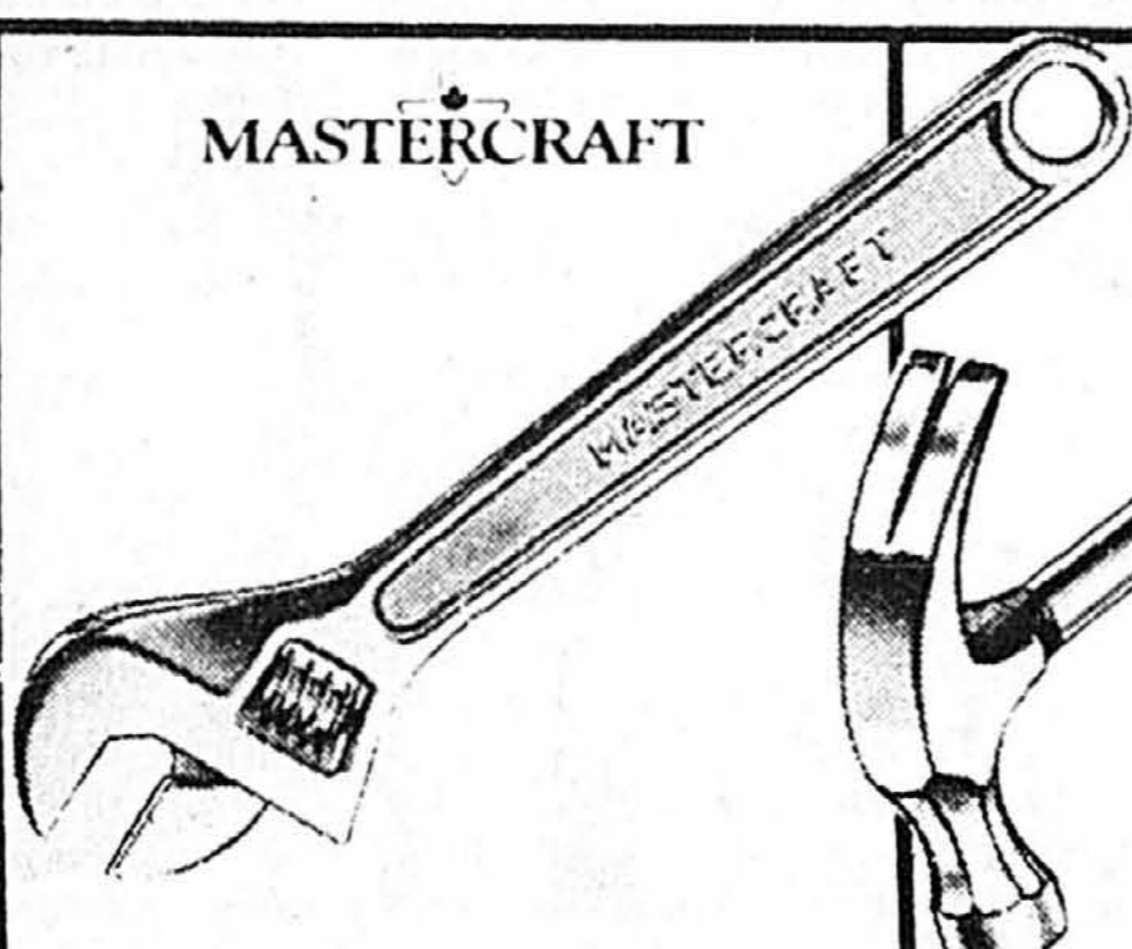
Robertson nos 1 et 2 • N°2 en croix, gros/court • Lames en acier estampé et nickelé et manches isolants. Avantageux. 99-1930
De poche, à lame plate • Lame plate de 1/4 x 5" • Lame plate de 3/16 x 4" • Traçoir



Supports solides

Rabais \$110 249 la paire

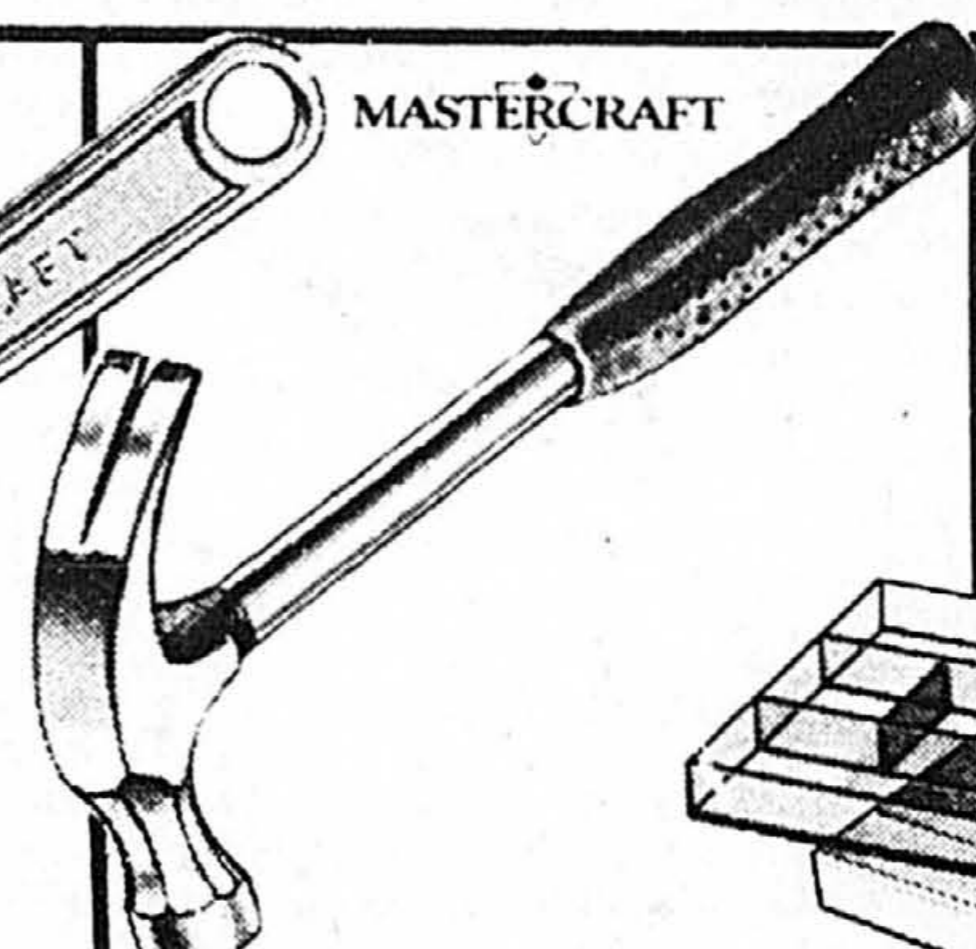
Cour. \$3.59. Pour chevalet. Sans vis. 57-1610



Clé réglable de 8"

Rabais \$150 699

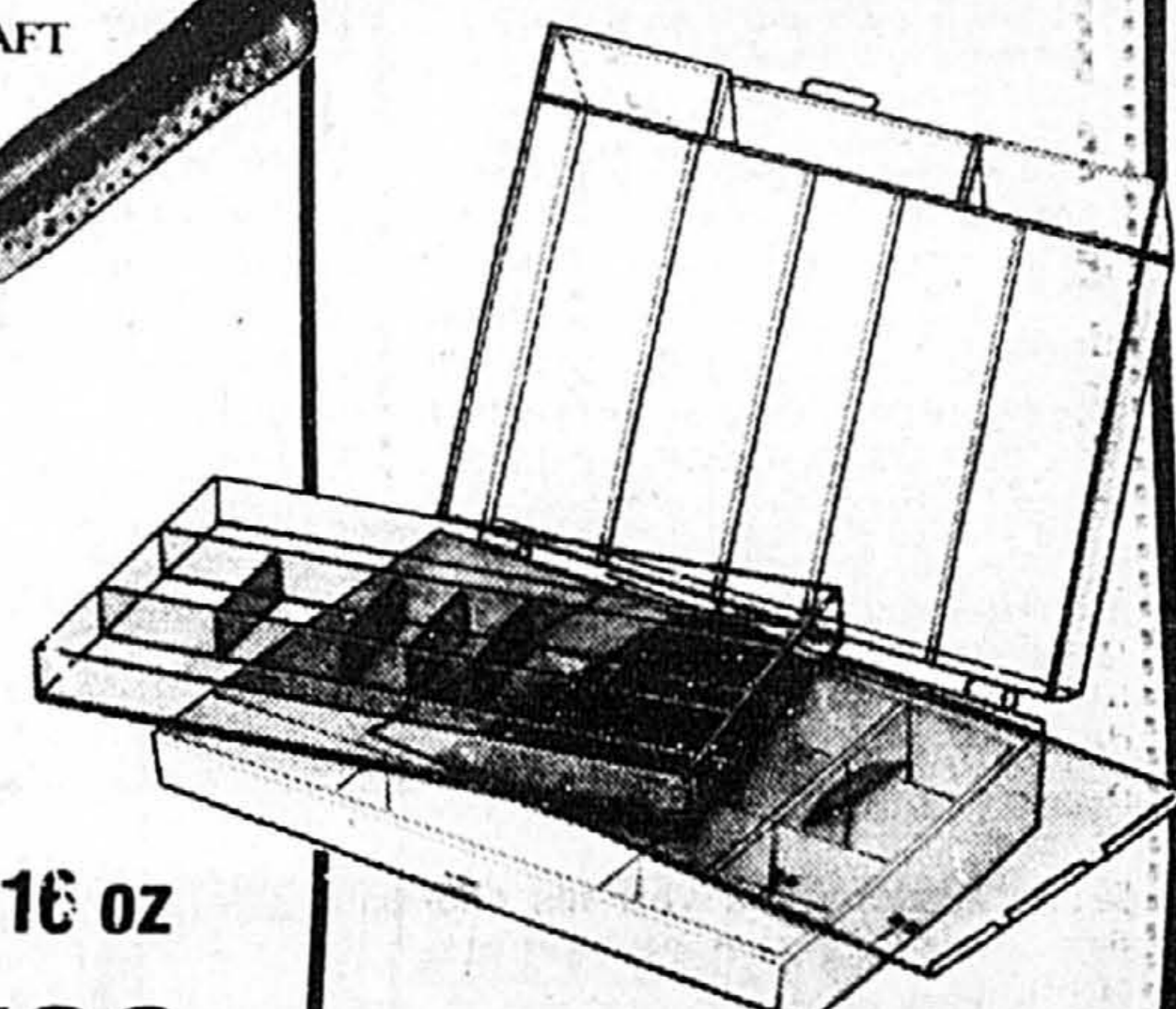
Cour. \$8.49. Angulaire. En acier chromé. 58-8312



Marteau de 16 oz

Rabais \$300 799

Cour. \$10.97. Tout acier à prise caoutchouc. 57-4130



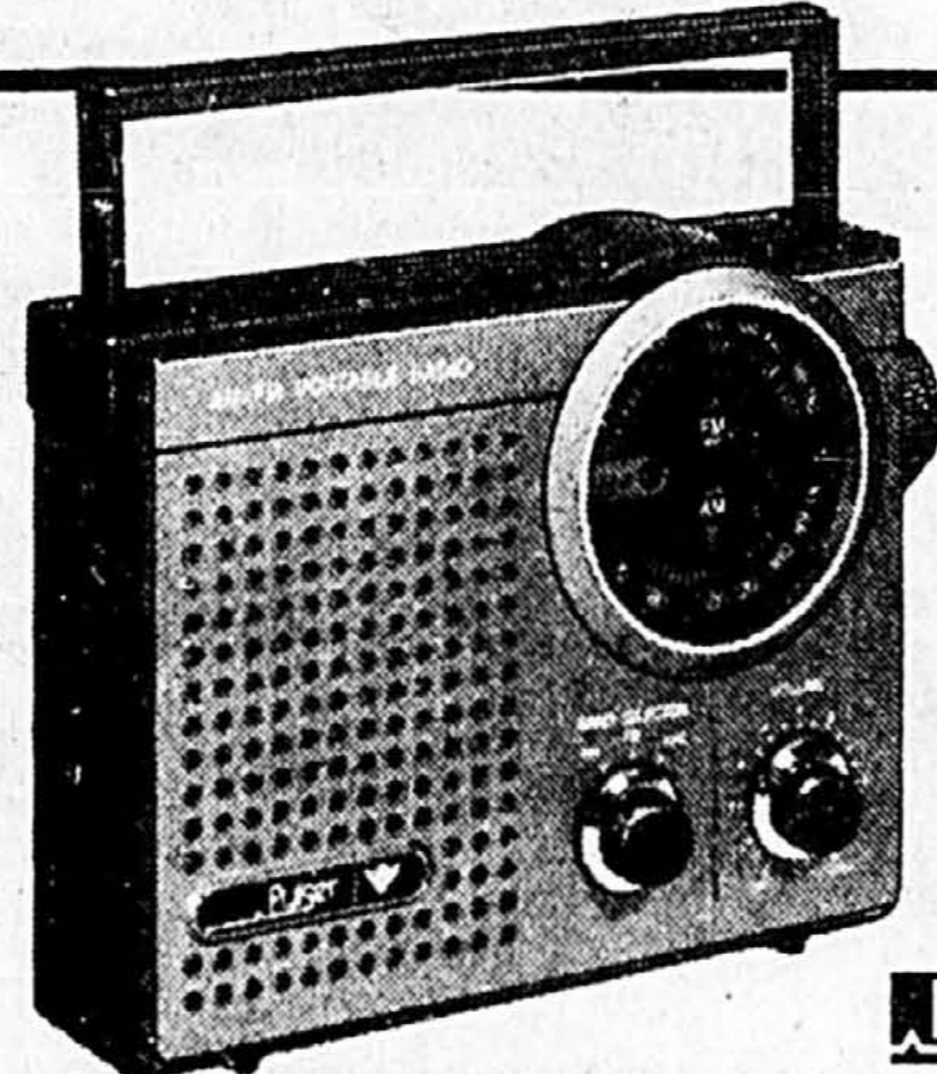
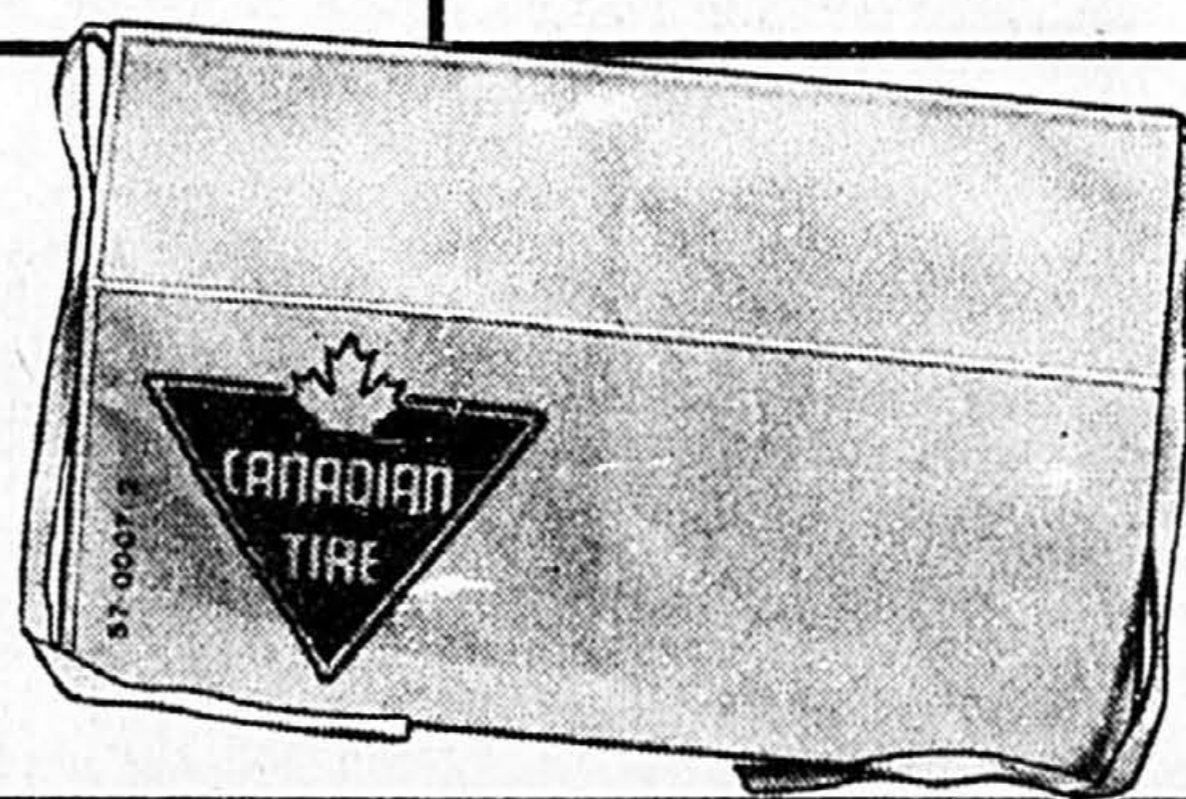
Achat spécial
Casier portatif

388

Nombreuses cases dans la base et la boîte du couvercle pour petits articles, etc. 10 3/4 x 7 1/2 x 2 1/4". 99-4969

Notre bas prix cour. **99¢**

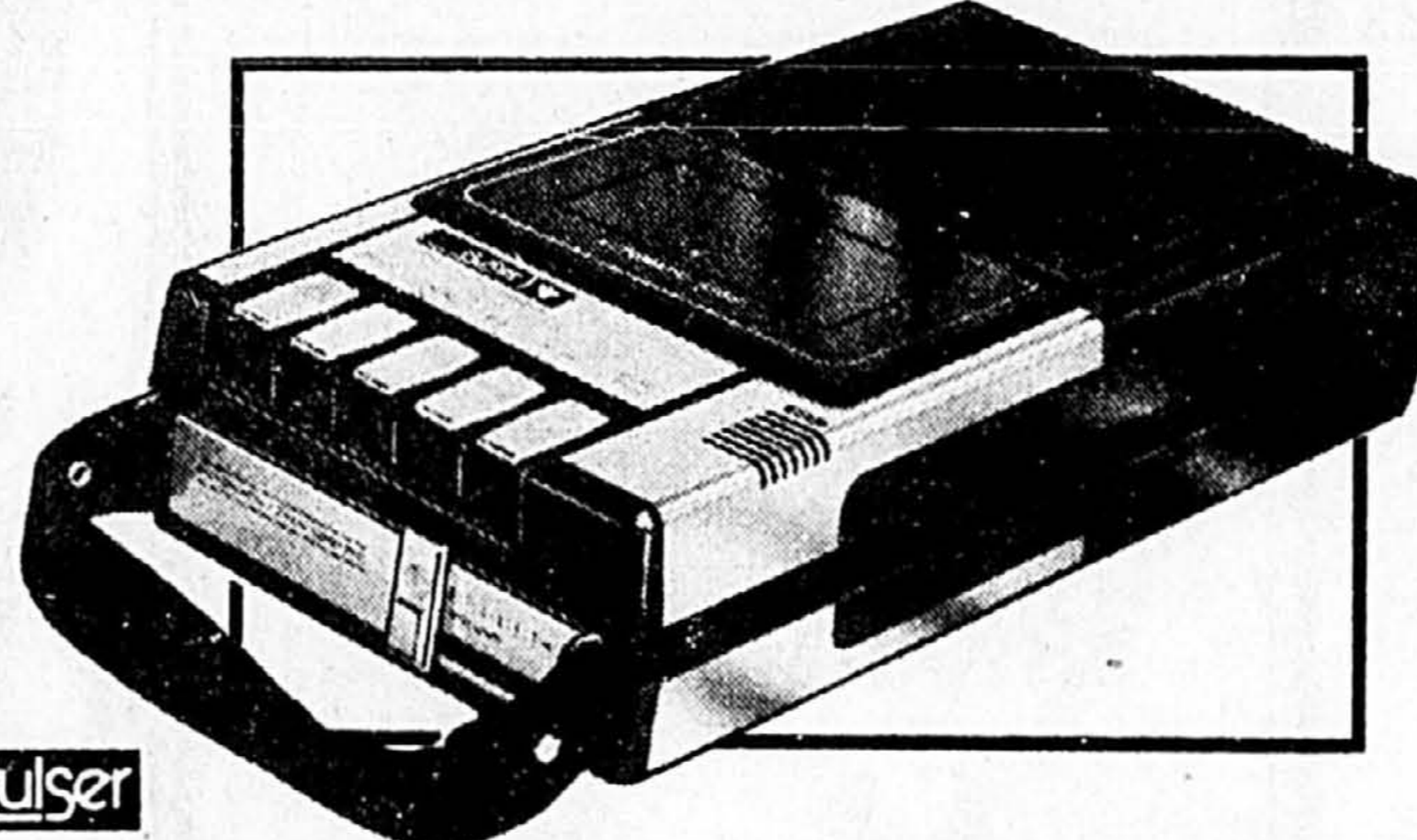
Tablier de menuisier de 16 1/2 x 11 1/2" en toile de coton; 2 poches et 2 cordons. 57-0007



AM/FM portative

Rabais \$707 2588

Cour. \$29.95. CA/piles. Avec antenne télescopique. Piles en supplément. 44-2127



Magnétocassette

Rabais \$400 3195

Cour. \$35.95. Fonctionne sur CA/piles. Curseur de volume. Piles en supplément. 44-1431



AM/FM de poche

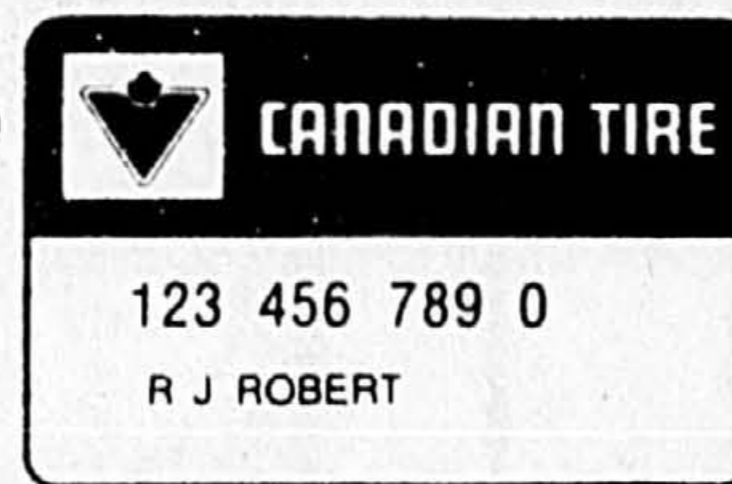
Rabais \$300 995

Cour. \$12.95. Antenne télescopique, syntonisateur devant, passe-main. Sans pile. 44-2125



...une vraie bonne affaire

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9h. SAMEDI JUSQU'À 5h.



ou épargnez avec les BILLETS-BONIS au COMPTANT.

MONTRÉAL (Centre)

Bellechasse: 6275, boul. St-Laurent
Mil (coin Bellechasse)
Jean-Talon: 1465 est, rue Jean-Talon
Lacadie Centre Commercial: 1500 ouest, rue Sauvé
Rosemont: 5685, rue D'Iberville

MONTRÉAL (ouest)

Beaconsfield Centre Commercial: 50, rue Saint-Charles
Côte-St-Luc Mall Cavendish: 5800, boul. Cavendish
Dollard-des-Ormeaux: 3339, chemin des Sources
Ile Perrot Centre Commercial: Ile Perrot
Lachine: 470, 28e Avenue
Verdun: 3180, rue Wellington
Ville LaSalle: 8776, boul. Newman

MONTRÉAL (nord)

Carrefour Laval: 2595, rue Daniel-Johnson
Chomedey: 435, boul. Labelle
Montréal-Nord: 5500 est, boul. Henri-Bourassa
Pont-Viau: 1000, boul. des Laurentides
St-Eustache: 500, boul. Sauvé
St-Laurent: 1755, rue Grenet
St-Léonard: 6565 est, rue Jean-Talon
Terrebonne: 1250, boul. Moody

RIVE-SUD

Belleil: 500 boul. Laurier
Boucherville: 1001, rue Montarville
Châteauguay: 140, boul. D'Anjou
Greenfield Park: 910, boul. Taschereau
Longueuil: 2790, Chemin Chamby

BANLIEUE

Cowansville: 127, rue Principale
Joliette: 5, rue Papineau
Lachute: 370, chemin Bethany
Ste-Agathe: 96, rue Principale
St-Hyacinthe: 2125, boul. Casavant
St-Jean: 800, rue Pierre-Caisse
St-Jérôme: Carrefour du Nord 800, boul. Grignon
Sorel: 280, boul. Fiset
Valleyfield: 580, boul. Mgr Langlois

EN BRIEF

Sondage controversé

■ Dix-neuf p.c. des Terre-Neuviens interrogés sur le résultat des élections provinciales du 6 avril sont d'avis que leur province devrait se séparer du Canada si c'était nécessaire pour qu'elle contrôle ses richesses naturelles. M. Mark Graesser, professeur de science politique à la Memorial University, qui a dirigé le sondage, trouve ce chiffre «un peu étonnant». Il a déclaré hier en conférence de presse qu'il se compare avec 13 p.c. de réponses affirmatives à une question semblable posée à des Canadiens de l'Ouest et à 20 p.c. à la question la plus directe posée aux Québécois sur le séparatisme. Le quart de ces 19 p.c. de ces répondants se composait d'électeurs progressistes-conservateurs et dix p.c. de libéraux. Ils ont approuvé cette affirmation: «Si la séparation du Canada est nécessaire pour obtenir le contrôle de nos richesses naturelles, Terre-Neuve devrait se séparer».

Enquête sur le bilinguisme

■ Le député conservateur Dan McKenzie a réclamé, hier, la formation d'un comité national de députés toriques pour faire enquête sur le bilinguisme au pays. Ce comité, a-t-il expliqué, fonctionnerait comme celui qui a tenu des audiences publiques sur la réduction des services de Via Rail. M. McKenzie s'est dit convaincu que le gouvernement libéral pratiquait la discrimination en faveur des francophones dans les emplois fédéraux. C'est ainsi, a-t-il affirmé, que le ministère de l'Énergie engage des francophones à cause de la langue, plutôt que selon leurs qualifications. Dans une lettre au leader Joe Clark, M. McKenzie a fait remarquer que «nous, en tant que parti, n'avons pas de position officielle sur le bilinguisme» et «il est grand temps que nous en ayons une».

Achat moindre de Hornet?

■ Des autorités militaires du Canada et des États-Unis ont répété hier que les deux pays appuyaient toujours la production du chasseur F-18 Hornet malgré la rumeur que le Pentagone examinerait de nouveau le projet. Toutefois, un porte-parole de la Marine à Washington a dit que certaines «options» à l'étude pourraient amener un achat moindre que les 1,366 appareils d'abord prévus. Le Canada a commandé 138 de ces avions pour moderniser sa force à un coût de \$5,2 milliards (canadiens), l'achat militaire le plus considérable du pays. A Ottawa, le gérant du projet Hornet, le brigadier-général Ronald Slauwhite a dit que rien n'indiquait que le gouvernement des États-Unis retirait son appui au F-18 en faveur du F-14 Tomcat de Grumman ou de son bombardier A-6 Intruder.

MacGuigan rencontre son homologue Schultz

■ Le State Department a annoncé hier que le ministre des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, rencontrera demain M. George Schultz «pour faire connaissance». Depuis que le nouveau secrétaire d'État a prêté serment le 16 juillet, il a reçu la visite de ministres des Affaires étrangères français et anglais. Le State Department ne fera pas de commentaires après l'entretien de mardi mais s'attend à ce que M. MacGuigan tienne une conférence de presse. Le ministre était en excellents termes avec M. Alexander Haig, prédécesseur de M. Schultz qui connaît bien le Canada. Bechtel Corp., de Californie, dont M. Schultz était autrefois administrateur, fait des affaires dans plusieurs villes canadiennes, dont Calgary.

COUCHICHING ET LA NOUVELLE GUERRE FROIDE

Le Canada accusé de sous-utiliser ses grands pouvoirs de pacificateur

■ C'est au Canada, la semaine dernière, qu'a eu lieu le premier débat public international sur les dangers de la nouvelle guerre froide et les horribles conséquences d'une guerre nucléaire. Plus d'une vingtaine de spécialistes et hommes politiques éminents du bloc de l'est et de l'ouest ont disséqué la question pendant cinq jours à la conférence de Couchiching à quelque 200 kilomètres au nord-ouest de Toronto.

PATRICIA DUMAS
collaboration spéciale

Malgré la sagesse, l'optimisme ou même l'humour que la plupart des conférenciers ont donné à leurs propos, l'horreur des conséquences d'une guerre nucléaire et l'absurdité de discuter des conséquences d'une guerre nucléaire limitée ont arraché des cris de révolte et de désespoir à bon nombre de participants.

Mme Kay MacPherson, féministe et pacifiste ontarienne de renommée mondiale, a déclaré, des sanglots dans sa voix de grand-mère: «Vos discours m'ont profondément déprimée, vous, les hommes forts, avec votre jeu d'armes monstrueux qui s'intensifie de plus en plus».

Le Canada hors course

Le sentiment d'impuissance était très fort chez les Canadiens présents, qu'ils soient pacifistes ou non. Dans cette escalade de terreur, comme cer-

tains appellent cette nouvelle guerre froide, le Canada ne semble pas être dans la course. C'était du moins l'évaluation de M. Michael MacGuire, membre senior des études en politiques extérieures au Brookings Institution de Washington, venu parler de la place du Canada dans la course aux armements.

M. MacGuire a accusé le Canada d'être trop replié sur lui-même et de souffrir du complexe de celui qui ne peut décider si une bouteille est à moitié vide ou à moitié pleine. «Réunissez-vous avec les autres pays nordiques, poursuivit-il, comme les pays scandinaves. Vous avez les mêmes intérêts. Vous êtes des zones sans armes nucléaires. Une telle alliance créerait un immense potentiel politique. Vous êtes le seul pays au monde qui soit à la fois très industrialisé et sans aucune visée impérialiste».

En conversation privée, des journalistes qui ont été correspondants de guerre ont déclaré que le Canada avait d'incroyables pouvoirs comme présence pacificatrice, mais n'allait jamais au bout de ses possibilités. Mme Berit As, conférencière norvégienne défendant les mouvements pacifistes de l'Europe, a déclaré qu'elle se sentait remplie «de douleur et de tristesse par l'abondance des propos en faveur de l'escalade des armements à la conférence. Depuis que je suis arrivée ici, j'ai l'impression que je suis aux États-Unis, pourtant j'ai

toujours cru que le Canada était un pays si différent!»

Adversaires de taille

Les pacifistes comme Mme As qui voudraient entraîner le Canada vers une prise de position carrément pacifiste ou neutre s'affrontent à des adversaires de taille. M. Richard Allen, porte-parole du gouvernement américain à la conférence, a mis en garde les gens contre leur désir naïf de réécrire l'histoire et a déclaré, qu'il percevait «l'OTAN comme étant le mouvement pacifiste le plus efficace au monde. Sans elle, nous n'aurions aucune sécurité contre l'ennemi et aucune paix».

La seule déclaration d'un Canadien qui ait suffisamment d'autorité pour pouvoir révéler les perceptions que le gouvernement canadien peut avoir de la nouvelle guerre froide a été faite par M. Geoffrey Pearson, ambassadeur du Canada à Moscou, venu spécialement assister en observateur à la conférence: «Nous devons faire confiance à l'Union soviétique, dit-il. Elle a toujours respecté ses traités. Je ne crois pas que nous devrions faire fi de ses déclarations. Je ne peux pas dire tout ce que je voudrais, mais nous devons savoir faire confiance parce que nous n'avons pas le choix. Nous vivons dans un monde où l'absence de confiance mutuelle crée de sérieuses tensions dont nous connaissons tous les résultats».

Démangeaison rectale vite soulagée

Substance exclusive qui soulage la douleur et aide à la cicatrisation.

Vous cherchez un remède efficace à la démangeaison rectale... aux hémorroïdes irritantes? Voici une bonne nouvelle. Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale soulage rapidement la douleur et les démangeaisons rectales et réduit vraiment les hémorroïdes.

De plus, cette substance spéciale, Bio-Dyne, aide à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. Dans maints et maints cas, une amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule PREPARATION H contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

Les députés libéraux refusent de commenter la pertinence du «nouveau visage» de Ryan

■ (PC) — Bien qu'il n'y ait officiellement eu aucune consigne de silence lancée aux députés libéraux québécois, il semble que ceux-ci demeurent cois sur «le nouveau visage» dont M. Claude Ryan entend se doter, grâce au bénévolat de deux conseillers d'une célèbre firme d'experts en relations publiques et fabrication d'image.

Quelques députés, amis et adversaires reconnus de M. Ryan, rejoints par la Presse canadienne, ont car-

rement refusé de se prononcer sur la pertinence d'une telle action pour le chef du PLQ, ou se sont bornés à ne lever que partiellement le voile pour laisser deviner

LIA LEVESQUE

leur perception de cette nouvelle orientation du chef libéral.

C'est sur une base purement volontaire et personnelle que deux consultants de la firme Beauregard, Hutchison, Mc Coy, Capistran et associés

ont offert de venir en aide à M. Ryan afin de relancer son leadership et rehausser sa cote de popularité auprès de la population et des militants libéraux.

Cette relance de la dernière chance est entreprise à la veille du congrès qui réunira les députés libéraux de chacune des 122 associations de comté, en septembre. Cette rencontre d'envergure, qui s'en veut officiellement une de révision de l'orientation du parti,

pourrait fort bien décider de l'avenir politique de M. Ryan qui y verra son leadership soumis au jugement des militants libéraux.

Si les détracteurs de M. Ryan ont raison, les députés voteront alors pour la tenue d'un congrès à la chefferie du parti. Par contre, si les événements se déroulent comme le prévoit l'ancien directeur du Devoir, celui-ci verra alors son autorité confirmée et il se trouvera de ce fait en

position de force pour lancer l'opération de nettoyage des rangs du parti qu'il a promis d'entreprendre.

«Je n'ajouterais pas de poids»

Mme Soloange Chaput-Rolland, une administratrice du chef du PLQ, a bruyamment fait comprendre qu'elle refusait de communiquer sa vision de cette opération de renouveau politique. «Je suis une amie personnelle de M. Ryan et sa situation à l'intérieur du

parti est assez compliquée. Je n'irai pas ajouter de poids sur lui...», s'est-elle exclamée.

M. Gilles Rochelleau, qui a déjà publiquement fait connaître «son penchant» pour le départ de M. Ryan, s'est refusé à tout commentaire personnel sur le leadership du chef libéral. «J'attendrai le congrès de septembre et on verra ce que les militants libéraux, eux, décideront sur son leadership. D'ici là, je réserve mon opi-

nion», a tranché le député de Hull.

M. Gérard D. Lévesque, leader parlementaire de l'Opposition et député de Bonaventure, a infatigablement répété qu'il ne commenterait pas la nouvelle orientation choisie par son chef.

Pas au courant

Interrogé à savoir si l'initiative de ce «nouveau souffle» appartient à M. Ryan ou relève d'une décision interne du parti libéral ou de ses proches,

le leader parlementaire s'est vivement exclamé: «Je ne sais pas ce qui se passe à l'intérieur du parti libéral, moi je ne suis au courant de rien. Que M. Ryan fasse ce qu'il veut, ça le regarde, pas moi.»

Ancien premier ministre et candidat possible à la succession de l'actuel chef libéral, M. Robert Bourassa, a, lui aussi, poliment refusé toute allusion publique sur les efforts déployés par M. Ryan.

Le QG de la réserve navale sera transéré de Halifax à Québec

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral entend transférer d'Halifax à Québec le quartier général de la réserve navale, afin d'augmenter la présence de francophones au sein de ce corps militaire.

C'est du moins ce qu'a confirmé hier aux Communes, de façon à peine voilée, le ministre de la Défense et ex-maire de Québec, M. Gilles Lamontagne. L'annonce officielle doit se faire aujourd'hui en conférence de presse à bord du croiseur Annapolis, mouillant au port de Québec.

«Je ne fais pas de politiquerie avec la défense», a lancé M. Lamontagne à l'ex-ministre conservateur Allan McKinnon, pour qui cette décision fédérale est indéfendable sur le plan administratif.

ANTILLES
Une ou deux semaines de vacances
À partir de
NASSAU \$589 FREEPORT \$479
BARBADE \$569 STE-LUCIE \$599
JAMAÏQUE \$559 CUBA \$589
Nous avons les meilleurs prix

VOYAGES TRAVELAIDE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
Montréal: 7 bureaux — 845-8225 (St-Denis)
Rive Sud: 3 bureaux — 679-3777 (Longueuil)
Nord: 4 bureaux — 687-0880 (Laval)
Permis du Québec

LE MAROC ET LA TUNISIE
S'UNISSENT DU 12 AU 22 AOÛT AU

Invitez-vous
RAMADA INN

Tous les soirs... dans la salle à manger, les cuisines tunisienne et marocaine vous attendent. Venez déguster leurs mets... Notre petit bar près de la piscine vous présente danses de folklore, danseuses du ventre et autres spectacles. Vous pouvez visionner des diapositives et films sur ces deux pays.

RAMADA INN Parc Olympique
Réservations: 256-9011
5500 est, rue Sherbrooke

APPRENEZ L'
ANGLAIS
avec nos SPÉCIAUX
4 semaines INTENSIVES pendant le jour
OU
10 semaines, le soir
Pour une démonstration et un test gratuits, appelez
GALOIS®
Depuis 1965
844-5060
1410, rue Stanley, métro Peel Permis 749-755

DÉCOUVREZ NOTRE RHUM BLANC...

de Kuyper

1872-1982
Simpsons

Jusqu'au 7 août
\$20,000 en argent
pour vos vacances
vous pourriez gagner 1 des 40 prix de \$500

Il suffit de visiter un des 6 magasins Simpsons, de demander une formule de participation au concours à un vendeur ou vendeuse et de la déposer dans une boîte destinée à cet usage, au rez-de-chaussée de chaque magasin.

Règlements du concours

1. Le tirage est ouvert à tous Les employés de Simpsons ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
2. Aucun achat nécessaire.
3. Il y aura 4 tirages par jour, du 30 juillet jusqu'au 10 août. Ils auront lieu à 11h, au rez-de-chaussée, en ville. Les bulletins de participation ne seront acceptés que pour une seule journée de tirage.
4. Les formules de participation devront être déposées au plus tard le samedi 7 août 1982 avant 17 heures dans les boîtes destinées à cet usage.
5. Le prix doit être accepté tel qu'octroyé.
6. La décision des juges sera sans appel. Le(la) gagnant(e) du prix de \$500 sera averti(e) par téléphone et une question simple lui sera posé(e).
7. Les participants au concours acceptent que leur nom et leur photo soient publiés dans les journaux selon la décision de Simpsons.
8. Personne ne peut gagner plus d'un prix de \$500.
9. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires.
10. Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la "Régie des loteries et courses du Québec".

Visitez un des 6 magasins Simpsons, en ville, Fairview, Anjou, Laval, St-Bruno et Hickmore.

SIMPSONS... C'EST LA SOLUTION